

Banque nationale suisse
89^e rapport de gestion 1996

Table des matières

4	Avant-propos
6	Les grandes lignes de l'évolution économique
7	1 Etranger
7	1.1 Evolution de la conjoncture
10	1.2 Politique monétaire
12	1.3 Finances publiques
14	1.4 Marchés financiers
17	1.5 Intégration monétaire européenne
18	2 Suisse
18	2.1 Evolution de la conjoncture
23	2.2 Finances publiques
24	2.3 Marchés financiers
28	La politique monétaire de la Banque nationale
29	1 Stratégie
32	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
36	3 Renouvellement du privilège d'émission
36	4 Prise de position sur le projet de nouvelle constitution
38	Autres tâches de la Banque nationale
39	1 Gestion des actifs
39	1.1 Grandes lignes
40	1.2 Placements de devises
41	1.3 Titres suisses
41	1.4 Examen de la politique de placement et de la distribution des bénéfices
43	2 Trafic des paiements
43	2.1 Principes
44	2.2 Approvisionnement en numéraire
45	2.3 Trafic des paiements SIC
46	3 Statistiques
46	4 Services rendus à la Confédération
48	5 Collaboration avec des organes de la Confédération
48	5.1 Collaboration avec la Commission fédérale des banques
48	5.2 Collaboration avec le Département fédéral des finances et la Commission pour les questions conjoncturelles
50	5.3 Relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale
51	6 Coopération internationale
51	6.1 Participation au Fonds monétaire international
51	6.2 Participation au Groupe des Dix
52	6.3 Participation à la BRI
53	6.4 Aide technique et cours de formation

54		La gestion interne
55	1	Organisation
56	2	Personnel et ressources techniques
58	3	Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque
60		Informations financières
61	1	Compte de résultat pour 1996
62	2	Bilan au 31 décembre 1996
64	3	Annexe au 31 décembre 1996
64	3.1	Rappel des activités
64	3.2	Principes de comptabilisation et d'évaluation
66	3.3	Commentaire du compte de résultat
72	3.4	Commentaire du bilan
83	3.5	Commentaire des opérations hors bilan
84	4	Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires
85	5	Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires
86		Chronique
89		Tableaux récapitulatifs et listes diverses
90	1	Résultats annuels, depuis 1986
92	2	Aperçu du bilan, depuis 1986
94	3	Liste des membres des organes de surveillance et de direction
101	4	Publications

Les chiffres ayant été arrondis dans les tableaux, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

L'année 1996 a été difficile pour l'économie suisse qui a enregistré un recul du produit intérieur brut réel et une aggravation du chômage.

Le repli de la demande intérieure a constitué une des sources d'inquiétude. Le secteur de la construction en particulier a subi une crise. Il a été confronté à une demande très faible de logements et aux efforts d'économies des collectivités publiques. Dans d'autres branches également, la pression de la concurrence s'est accrue et a incité l'économie à des restructurations. De nombreuses entreprises ont redoublé d'efforts pour moderniser et rationaliser leur appareil de production. Les perspectives de croissance de l'économie suisse se sont ainsi améliorées à moyen terme. Cette évolution a eu toutefois de lourdes répercussions sur le marché du travail. Les licenciements ont augmenté, et le chômage a enregistré une forte hausse. Le climat de consommation s'est alors dégradé au point que la consommation privée a elle aussi presque cessé de donner des impulsions. La demande étrangère n'a pu compenser le fléchissement de la demande intérieure. Un tassement de la conjoncture a été observé chez d'importants partenaires commerciaux et, de surcroît, la fermeté du franc a érodé la compétitivité de l'industrie suisse d'exportation.

Dans cet environnement sombre, une note positive a découlé de l'évolution du renchérissement. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont augmenté de 0,8%. La stabilité du niveau des prix a donc régné en Suisse.

Etant donné la mauvaise conjoncture, la Direction générale a continué d'assouplir la politique monétaire. La monnaie centrale a progressé vigoureusement et passé, en été, au-dessus de son sentier de croissance à moyen terme. A fin septembre, la Banque nationale a réduit son taux de l'escompte, soulignant ainsi sa volonté de maintenir, un certain temps encore, les taux d'intérêt à un niveau bas. Sur les marchés des changes, la situation

s'est détendue et le franc a commencé à faiblir. Le bas niveau des taux d'intérêt et le repli du franc ont amélioré, sur le plan monétaire, les conditions d'une reprise économique.

Grâce en particulier au net redressement du dollar et à un produit extraordinaire résultant de la modification des principes d'évaluation, nos comptes annuels pour 1996 se soldent par un résultat global substantiel. Cela nous permet de verser à la Confédération et aux cantons, en plus de la distribution annuelle qui a été limitée à 600 millions en accord avec le Conseil fédéral, un montant d'environ 458 millions de francs, soit la différence entre le surplus distribué au titre de 1995 – 142 millions – et la somme maximale susmentionnée.

Au cours de l'année 1996, le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale a donné lieu à de vives discussions. Les opérations sur or conclues par la Banque nationale durant cette période ont ainsi fait de nouveau l'objet d'un débat. Plusieurs historiens les avaient déjà analysées, notamment après l'ouverture des archives de l'institut d'émission au début des années quatre-vingt. Nous comprenons cependant le besoin de clarification dans le domaine des relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale et saluons par conséquent les décisions prises par le Conseil fédéral et le Parlement.

Nous exprimons aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Banque nos sentiments de reconnaissance pour l'engagement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches.

Berne, le 7 mars 1997

Jakob Schönenberger

Président du Conseil de banque

Hans Meyer

Président de la Direction générale

Les grandes lignes de l'évolution économique

1 Etranger

1.1 Evolution de la conjoncture

En 1996, l'économie mondiale a globalement gagné en dynamisme. Des écarts substantiels ont toutefois été observés d'une région à l'autre. Le produit intérieur brut réel des Etats membres de l'OCDE a augmenté de 2,4% en moyenne, contre 2% l'année précédente. Les plus fortes impulsions ont découlé des économies américaine et britannique. Au second semestre, le continent européen a commencé à surmonter la phase de faiblesse qui le caractérisait depuis l'automne de 1995. La reprise de l'économie japonaise est restée hésitante. Hors de la zone de l'OCDE, la croissance des pays du Sud-Est asiatique, extrêmement vigoureuse depuis des années, a perdu de son élan. La situation économique des pays en transition d'Europe centrale s'est améliorée, alors que celle des pays d'Europe orientale est demeurée difficile.

Accélération de la croissance de l'économie mondiale, avec de fortes disparités régionales

Au cours de l'année, la croissance s'est renforcée aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. La demande intérieure, en particulier la consommation, a progressé, mais les exportations ont évolué de manière inégale. La fermeté du dollar et la baisse de la demande en Europe ont freiné les exportations américaines, alors que les ventes à l'étranger du Royaume-Uni ont encore augmenté.

Essor aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

En Allemagne et en France, l'affaiblissement observé depuis 1995 a continué à déployer ses effets durant une grande partie de l'année. Il a résulté notamment des turbulences monétaires du début de 1995, qui avaient entraîné une sensible revalorisation de la plupart des monnaies européennes. Les exportations et les investissements ont marqué un ralentissement, et la consommation privée a pâti de la remontée du chômage. La politique budgétaire restrictive a elle aussi freiné la demande. Au cours de l'année, une reprise s'est dessinée dans ces deux pays, grâce surtout à la demande étrangère plus ferme.

Début de reprise en Allemagne et en France au cours de l'année

L'essor de l'économie italienne, qui reposait principalement sur les exportations, a pris fin avec le repli de la demande des principaux partenaires commerciaux européens et le redressement de la lire à partir du milieu de 1995. En outre, la demande intérieure a faibli, la Banque d'Italie ayant resserré les rênes monétaires afin de lutter contre l'inflation.

Net tassement de la conjoncture en Italie

Après avoir stagné pendant plusieurs années, le produit intérieur brut réel du Japon a nettement augmenté en 1996. Sa progression s'explique toutefois surtout par les gros investissements des collectivités publiques. En dépit des taux d'intérêt bas, la demande du secteur privé n'a pas vraiment décollé, en partie sans doute à cause de la crise que subit le système bancaire japonais. La croissance des exportations a presque cessé sous l'effet du très fort raffermissement du yen entre le début de 1993 et le milieu de 1995. Quant aux importations, elles ont augmenté vigoureusement.

Amélioration au Japon

La solide croissance économique aux Etats-Unis et au Royaume-Uni a engendré une amélioration de l'emploi et un repli du chômage. Par contre, le chômage s'est accru dans de nombreux pays européens, notamment en Allemagne et en France. En moyenne des pays de l'UE, le taux de chômage est resté inchangé à environ 11%.

Chômage en baisse aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, mais inchangé dans l'UE

Dans de la zone de l'OCDE, le renchérissement s'est maintenu à un bas niveau. Il a nettement diminué en Europe, avant tout en Italie et au Royaume-Uni, pour s'inscrire à 2,5% en moyenne de l'UE. En outre, aucune tension inflationniste n'a été observée aux Etats-Unis, où le potentiel de production était pourtant presque intégralement utilisé; le renchérissement y est resté approximativement stable à 2,9%. Au Japon, les prix à la consommation n'ont pas varié d'une année à l'autre.

Aperçu de la conjoncture économique

	1992	1993	1994	1995	1996
Produit intérieur brut réel (variation en % par rapport à l'année précédente)					
Etats-Unis	2,7	2,3	3,5	2,0	2,5
Japon	1,0	0,3	0,7	1,3	3,4
Allemagne	1,8	-1,2	3,0	2,1	1,3
France	1,2	-1,3	2,8	2,2	1,3
Royaume-Uni	-0,5	2,1	3,9	2,5	2,3
Italie	0,6	-1,2	2,1	3,0	0,8
Suisse	-0,3	-0,8	1,2	0,1	-0,7

Chômage (en %)

Etats-Unis	7,5	6,9	6,1	5,6	5,4
Japon	2,2	2,5	2,9	3,2	3,4
Allemagne	7,7	8,9	9,6	9,5	10,4
France	10,4	11,7	12,3	11,8	12,4
Royaume-Uni	9,9	10,3	9,3	8,3	7,5
Italie	8,8	10,2	11,3	12,0	12,1
Suisse	2,4	4,5	4,7	4,2	4,7

Renchérissment (prix à la consommation; en %)

Etats-Unis	3,0	3,0	2,6	2,8	2,9
Japon	1,7	1,2	0,7	-0,1	0,1
Allemagne	5,1	4,5	2,7	1,8	1,5
France	2,4	2,1	1,7	1,8	2,0
Royaume-Uni	3,7	1,6	2,5	3,4	2,5
Italie	5,3	4,2	3,9	5,4	3,8
Suisse	4,0	3,3	0,9	1,8	0,8

Soldes des balances des transactions courantes (en % du produit intérieur brut)

Etats-Unis	-1,0	-1,5	-2,2	-2,0	-2,1
Japon	3,0	3,1	2,8	2,2	1,4
Allemagne	-1,1	-0,7	-0,9	-0,7	-0,2
France	0,3	0,7	0,5	1,1	1,3
Royaume-Uni	-1,6	-1,7	-0,4	-0,4	-0,1
Italie	-2,3	1,2	1,5	2,5	3,5
Suisse	6,3	8,4	6,9	6,9	6,9

Pour 1996, les données sont en partie estimées.
Source: OCDE

1992

1993

1994

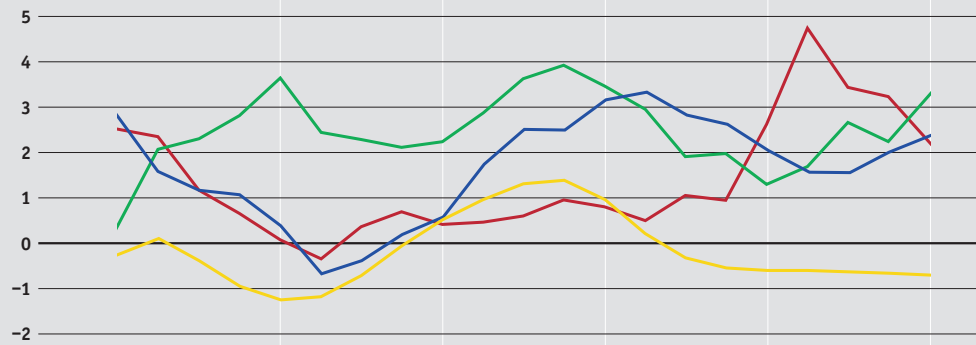
1995

1996

Produit intérieur brut

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

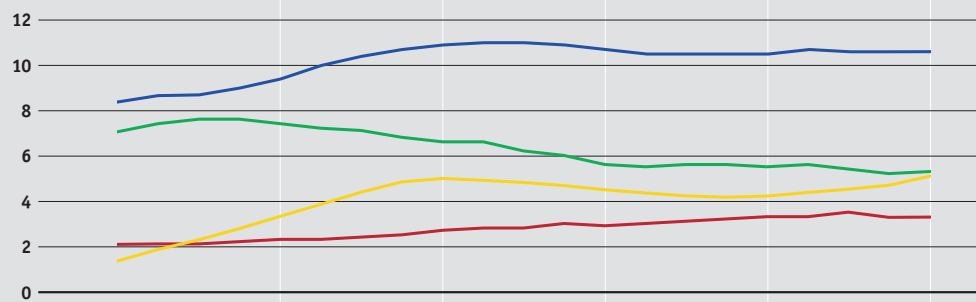
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OCDE



Chômage

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

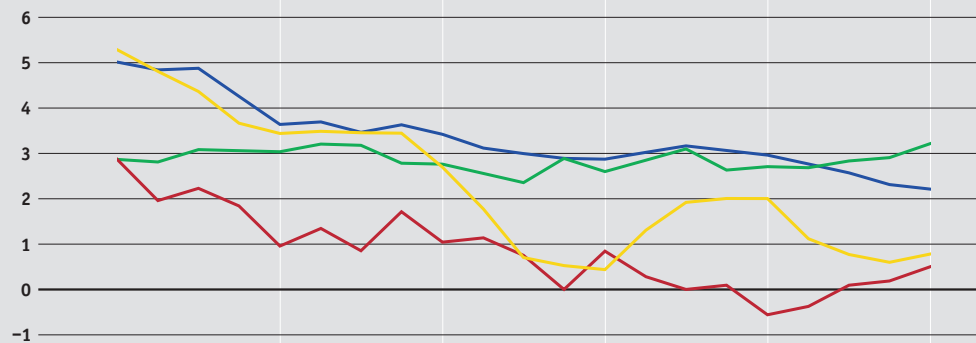
En pour-cent.
Source: OCDE



Renchérissement

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

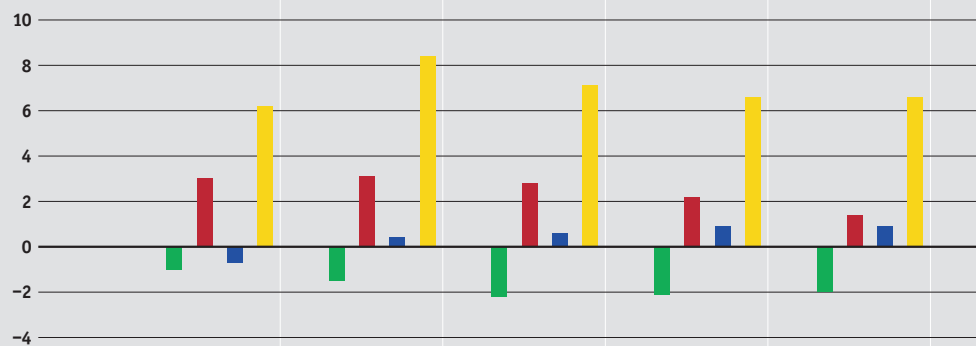
En pour-cent.
Source: OCDE



Balance des transactions courantes

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

Solde en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



1992

1993

1994

1995

1996

Faible croissance en Europe centrale

Dans les pays en transition d'Europe centrale, la croissance économique a faibli du fait principalement d'un recul des exportations vers l'UE. La demande intérieure a en revanche pris de la vigueur. En effet, la consommation privée a progressé dans la plupart de ces pays, et les investissements ont nettement augmenté en République tchèque, en Pologne et en Slovaquie. La diminution de l'emploi s'est ralentie, bien que la privatisation de l'industrie ait été en général poursuivie et que ce processus s'accompagne souvent de fortes réductions du personnel.

Baisse persistante de la production en Europe orientale

En Europe orientale, la production globale a continué à reculer. Les réformes structurelles n'ont progressé que lentement et, de ce fait, les investissements sont demeurés faibles. Les balances commerciales de l'Ukraine et de la Russie ont cependant dégagé de substantiels excédents, grâce aux exportations de matières premières et de produits énergétiques.

Dynamisme faiblissant en Asie, mais reprise en Amérique latine et en Afrique

Dans la zone asiatique, la croissance des économies émergentes a perdu de son dynamisme à la suite notamment de l'évolution des taux d'intérêt. Les banques centrales de ces pays ont en effet relevé les taux d'intérêt pour juguler les tensions inflationnistes et les déficits croissants des balances courantes. En Amérique latine, la situation économique s'est améliorée, après la crise financière mexicaine de fin 1994, qui avait affecté l'ensemble de la région. Plusieurs pays africains ont récolté les premiers fruits de leurs réformes structurelles; le revenu par habitant a progressé légèrement en moyenne de ce continent.

Expansion moins vive du commerce mondial

L'expansion du commerce mondial a fléchi, passant à environ 5% en 1996. Ce fléchissement est dû avant tout à la conjoncture plus faible en Europe continentale et à la revalorisation du dollar. Celle-ci a détérioré la position concurrentielle de nombreux pays asiatiques dont les monnaies sont rattachées au dollar.

Maintien du cap aux Etats-Unis et au Japon

1.2 Politique monétaire

Les décalages dans l'évolution de la conjoncture se sont reflétés dans la politique monétaire des grands pays industrialisés.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a laissé le taux des fonds fédéraux inchangé à 5,25%, après l'avoir réduit de 0,25 point à deux reprises, l'une en décembre 1995 et l'autre en janvier 1996. Contrairement à ce que pouvait faire craindre la bonne conjoncture, les perspectives sont restées favorables en matière d'inflation, d'où aucune nécessité, pour la Réserve fédérale, de relever ce taux en 1996. La Banque du Japon a maintenu son taux de l'escompte à 0,5%, soit au bas niveau auquel elle l'avait ramené en septembre 1995. Elle a ainsi tenu compte de la conjoncture terne et de la situation toujours difficile du système bancaire nippon.

Réduction des taux d'intérêt en Allemagne et en France

La Banque fédérale d'Allemagne a assoupli sa politique monétaire, au premier semestre, en dépit du fait que M_3 évoluait nettement au-dessus du corridor de croissance choisi comme objectif. Le taux appliqué par les autorités monétaires aux prises en pension de titres a diminué de près d'un point, entre janvier et août, pour s'établir à 3%, niveau qu'il a gardé jusqu'à la fin de l'année. En avril, l'institut d'émission a en outre ramené de 3% à 2,5% son taux de l'es-

1992

1993

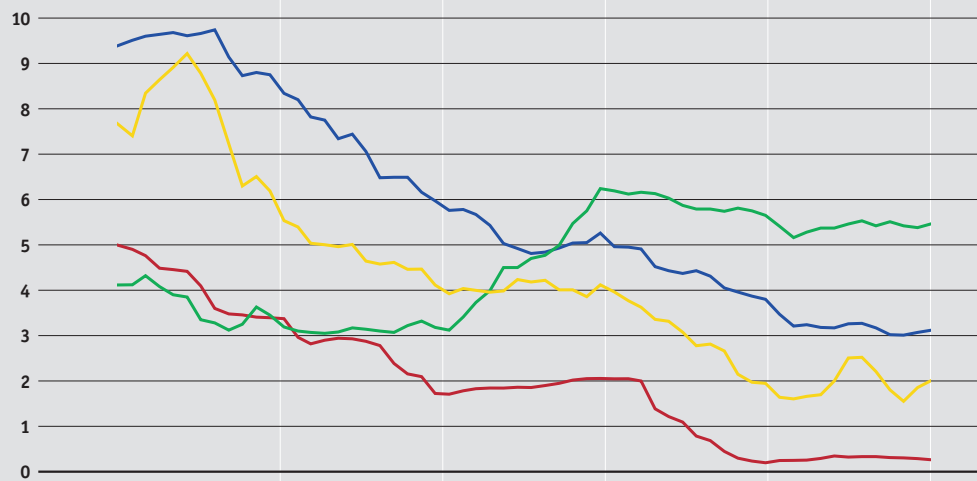
1994

1995

1996

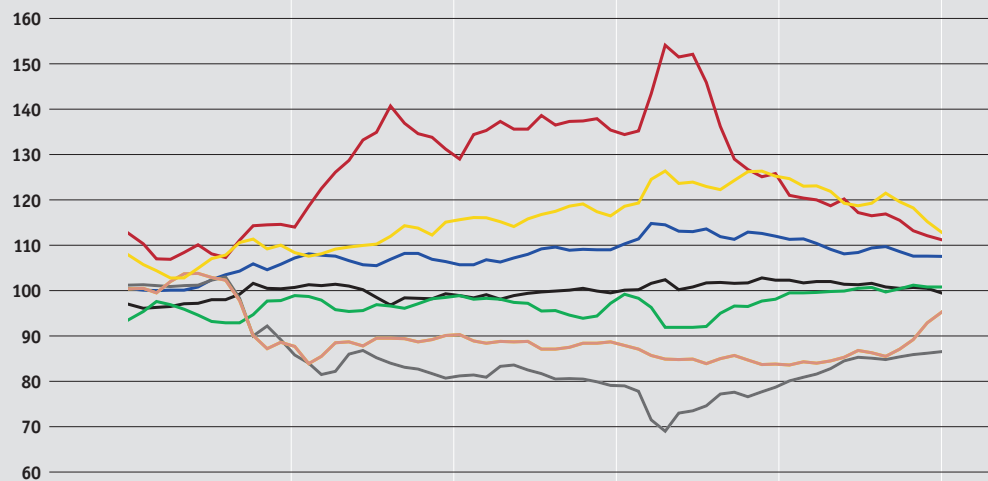
Taux d'intérêt à court terme

— Dollar des E.-U.
— Yen japonais
— Mark allemand
— Franc suisse
 Dépôts à trois mois sur l'euro-marché.
 Source: BRI



Cours de change

— Dollar des E.-U.
— Yen japonais
— Mark allemand
— Franc français
— Livre sterling
— Lire italienne
— Franc suisse
 Cours réels, pondérés par le commerce extérieur.
 Indice: 1990 = 100.
 Source: OCDE



1992

1993

1994

1995

1996

compte et de 4,75% à 4,25% son taux lombard. La Banque de France et les autres banques centrales des pays participant au mécanisme de change du Système monétaire européen (SME) ont elles aussi réduit leurs taux. En décembre, les taux directeurs français étaient inférieurs de plus d'un point à leur niveau du même mois de 1995.

Danger inflationniste accru au Royaume-Uni

Au premier semestre, les autorités monétaires britanniques ont abaissé graduellement leur taux directeur. Elles l'ont toutefois relevé légèrement en octobre, étant donné la vigueur de la consommation et les anticipations inflationnistes en hausse.

Succès dans la lutte contre l'inflation en Italie

Comme l'inflation atteignait encore près de 6% au quatrième trimestre de 1995, la Banque d'Italie a maintenu dans un premier temps sa politique monétaire restrictive. Constatant que le renchérissement faiblissait continuellement et que la lire se raffermissait, elle a réduit nettement le taux de l'escompte et le taux lombard dans la seconde moitié de l'année.

Fort redressement du dollar

La monnaie américaine s'est fortement revalorisée en 1996. Son mouvement de hausse n'a été interrompu que brièvement, au troisième trimestre, à la suite d'une chute des cours à la bourse de New York. En décembre, le dollar avait regagné, en l'espace d'un an, 11,8% par rapport au yen japonais, 7,7% vis-à-vis du mark allemand et 14% face au franc suisse. Son cours pondéré par le commerce extérieur dépassait de 2,8%, en termes réels, le niveau observé un an auparavant.

Affaiblissement du mark allemand

Le mark allemand a légèrement faibli face à la plupart des autres monnaies. En 1996, il a cédé 1,9% par rapport au franc français, mais repris 5,9% vis-à-vis du franc suisse. En données pondérées par le commerce extérieur, le cours réel du mark était inférieur, en décembre, de 3,9% à son niveau du mois correspondant de 1995.

Calme au sein du mécanisme de change du SME

Au sein du mécanisme de change du Système monétaire européen (SME), l'écart entre la plus forte et la plus faible des monnaies s'est réduit, passant de 6% en janvier à 2% en octobre. La peseta espagnole, le florin néerlandais et la livre irlandaise ont été tour à tour la monnaie la plus forte du mécanisme. En novembre et en décembre, l'écart a considérablement augmenté du fait de l'envolée de la livre irlandaise.

Elargissement du mécanisme de change

En octobre, le mark finlandais est entré dans le mécanisme de change du SME. En outre, la lire italienne, qui était sortie du mécanisme en septembre 1992, l'a réintégré en novembre.

Politique budgétaire toujours restrictive dans les grands pays industrialisés

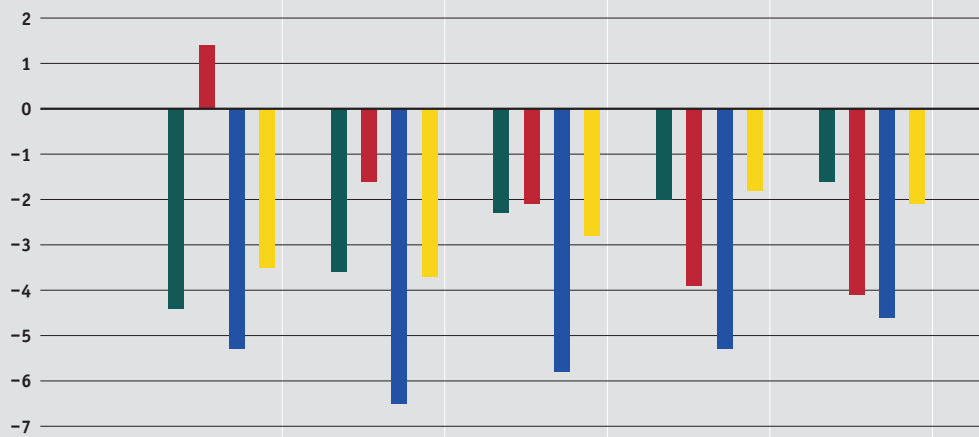
Au contraire de la politique monétaire, la politique budgétaire est restée restrictive, en 1996, dans la plupart des grands pays industrialisés. Les pays de l'UE notamment ont donné la priorité à l'assainissement de leurs finances publiques en vue du passage, prévu en 1999, à l'Union économique et monétaire. En pourcentage du produit intérieur brut, les déficits publics globaux ont néanmoins augmenté dans de nombreux pays de l'UE, dans le sillage du refroidissement de la conjoncture.

1.3 Finances publiques

Clôture des comptes des collectivités publiques

Etats-Unis
 Japon
 Union européenne
 Suisse

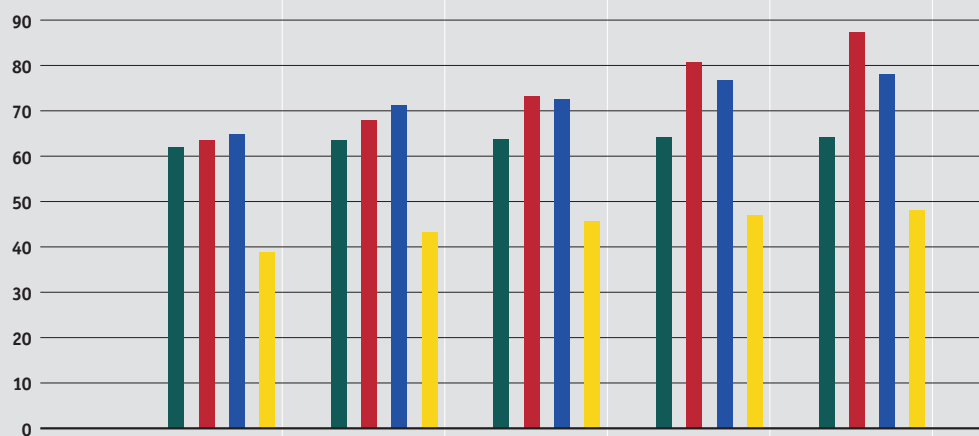
Solde financier des collectivités publiques (y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB. Pour 1996, budgets. Source: OCDE



Dette publique

Etats-Unis
 Japon
 Union européenne
 Suisse

Dette publique totale (ensemble des collectivités publiques, y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB. Pour 1996, budgets. Source: OCDE



Déficits en repli aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, mais en expansion au Japon

Dégradation des finances publiques, due à la conjoncture, en Allemagne et en Italie, mais amélioration en France

Budgets restrictifs pour 1997 en Europe

Repli des taux d'intérêt au second semestre

Hausse des cours des actions

Grâce à de substantielles recettes, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont enregistré une amélioration de leurs finances publiques. Le déficit de l'Etat fédéral américain est resté inférieur au montant budgété. Il s'est établi à 107 milliards de dollars, soit à 1,4% du produit intérieur brut. Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu pour l'an 2002 au plus tard. Le déficit global britannique a fléchi à 3,4% du produit intérieur brut, alors que celui du Japon s'est creusé à la suite des vastes programmes adoptés par le gouvernement afin de soutenir la conjoncture. Pour l'exercice 1996/97, l'excédent de dépenses a probablement atteint 4,4% du produit intérieur brut au Japon. En 1997, une détérioration est attendue aux Etats-Unis, la croissance économique devant marquer un ralentissement. Au Japon, en revanche, les comptes de l'Etat pour l'exercice 1997/98 devraient se solder par un déficit en fort recul; le gouvernement nippon envisage en effet un relèvement de la TVA.

En Allemagne, des recettes fiscales en baisse et des dépenses sociales en hausse ont entraîné un accroissement du déficit public qui a passé à 3,5% du produit intérieur brut. Le déficit italien a lui aussi augmenté, alors que la France a enregistré un excédent de dépenses sensiblement inférieur à celui de 1995.

Les budgets adoptés pour 1997 montrent que la politique en la matière restera restrictive dans les pays européens. En Allemagne, les dépenses seront réduites de 2,5% pour ramener le déficit au-dessous de la valeur de référence fixée dans le traité de Maastricht, soit 3% du produit intérieur brut. Pour la même raison, la France a gelé ses dépenses, en termes nominaux, à leur niveau de 1996; en outre, la reprise de la caisse de pensions d'une entreprise qui sera privatisée assurera un apport supplémentaire de fonds à l'Etat. En Italie, des mesures ont été prises, tant du côté des recettes que de celui des dépenses, pour réduire le déficit. Le gouvernement britannique entend respecter la valeur de référence du traité de Maastricht, bien que des allègements fiscaux soient prévus.

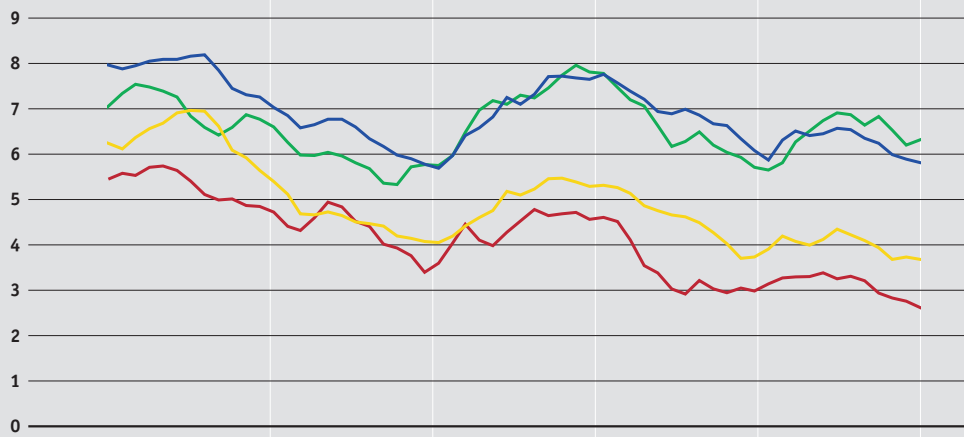
1.4 Marchés financiers

Au premier semestre de 1996, les taux d'intérêt à long terme ont sensiblement augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. Aux Etats-Unis, leur hausse a été particulièrement forte, la conjoncture étant en expansion. Les taux européens et japonais ont suivi le mouvement observé aux Etats-Unis, puis leur tendance s'est inversée compte tenu du manque de vigueur de la conjoncture et du danger, estimé faible, d'une reprise du renchérissement. Ils se sont ainsi repliés jusqu'à la fin de l'année. Les écarts de rendements entre les placements en marks allemands et ceux dans la plupart des autres monnaies de l'UE se sont nettement resserrés, notamment parce que la probabilité de réaliser l'Union économique et monétaire a été jugée beaucoup plus forte.

Les cours des actions ont progressé sur presque tous les marchés. De substantielles hausses ont été enregistrées aux Etats-Unis en particulier. Mais l'année boursière a été excellente également en Allemagne et en France; dans ce dernier pays toutefois, les cours ont monté surtout vers la fin de l'année. Au

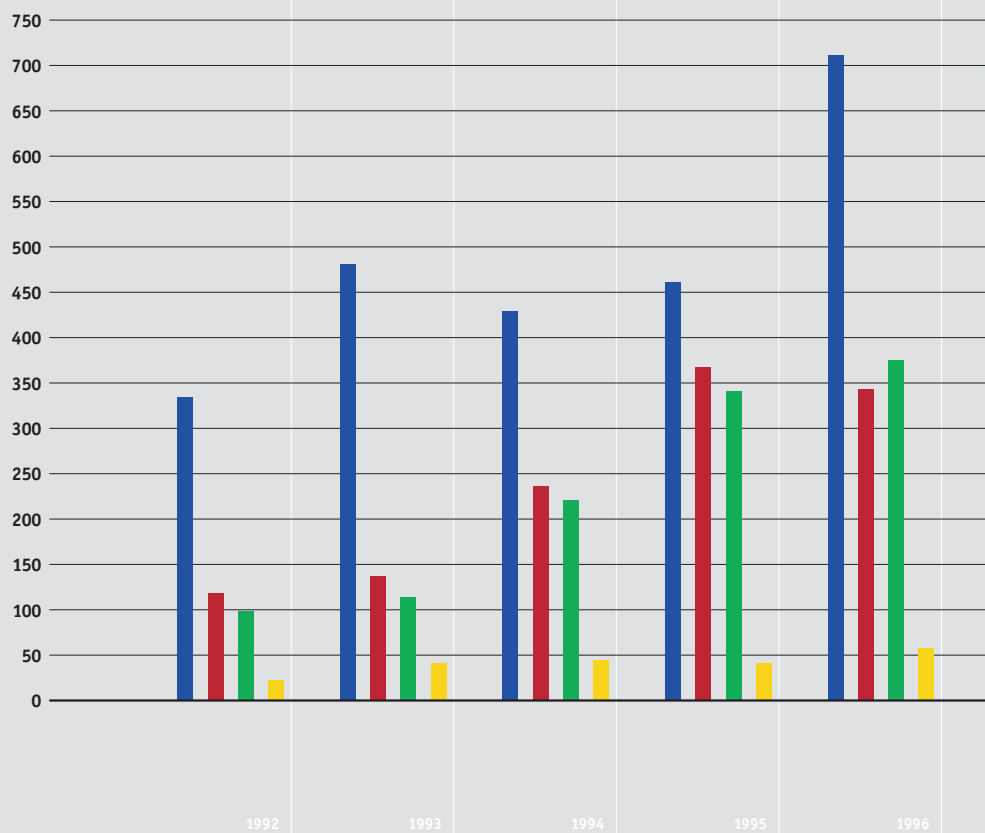
Taux d'intérêt à long terme

— Dollar des E.-U.
— Yen japonais
— Mark allemand
— Franc suisse
 Obligations à long terme de l'Etat.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Recours aux marchés financiers internationaux

— Obligations
— Crédits bancaires
— Papiers à moyen terme
— Actions
 En milliards de dollars.
 Source: BRI



Japon par contre, les cours des actions ont certes augmenté au premier semestre, mais fléchi par la suite sur fond de difficultés conjoncturelles et structurelles tenaces.

Expansion du volume des émissions sur les marchés financiers internationaux

Le volume des capitaux recueillis sur les marchés financiers internationaux a atteint 1572 milliards de dollars, contre 1284 milliards en 1995. Les émissions d'emprunts obligataires ont enregistré une expansion particulièrement vive. Dans ce domaine, les emprunts liés à des actions et les titres à taux variable ont gagné du terrain, au détriment des obligations à taux fixe. Ce changement de préférence s'explique à la fois par le bon climat boursier et par l'incertitude due à l'évolution des taux d'intérêt. Les programmes d'émission de «notes» ont eux aussi augmenté, tandis que les octrois de crédits consortiaux se sont maintenus à leur niveau de 1995. Stimulés par la bonne tenue des bourses, les placements d'actions se sont nettement accrus. La ventilation des émissions par monnaies montre que le dollar, le franc français et la livre sterling ont gagné des parts de marché, alors que le yen, le franc suisse et l'écu ont cédé du terrain. Quant au mark allemand et à la lire italienne, ils ont conservé leur importance.

Bénéfices accrus des banques américaines

Les bénéfices des banques américaines ont continué à progresser. Tant le produit net des intérêts – grâce à la demande de crédit très soutenue – que les recettes tirées des opérations de négoce ont contribué à cette évolution réjouissante. La plupart des établissements bancaires ont en outre constitué davantage de provisions pour créances douteuses. La réforme de la loi «Glass-Steagall» – celle-ci segmente le système bancaire américain par activités – a échoué. Par la suite, les autorités monétaires américaines ont néanmoins ouvert une procédure de consultation sur un projet de texte qui permettrait aux établissements de crédit d'étendre leur activité aux opérations sur titres.

Japon: difficultés persistantes dans le secteur bancaire

La situation des banques japonaises est restée difficile, bien que leur rentabilité ait légèrement augmenté. Après avoir assaini en profondeur leur bilan, en 1995, les grands établissements de crédit ont pu constituer un peu moins de provisions; par contre, les provisions du reste du secteur bancaire ont continué à croître. Dans le cadre d'un programme d'assainissement mis sur pied par l'Etat, deux sociétés ont été créées pour liquider les actifs de sociétés immobilières et de coopératives de crédit devenues insolvables. Le gouvernement a en outre projeté l'adoption de plusieurs mesures de déréglementation pour renforcer la compétitivité de la place financière japonaise.

Europe occidentale: amélioration de la situation des banques

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, les banques ont pu améliorer leur rentabilité. Elles ont bénéficié de l'évolution favorable des bourses et d'un besoin moins élevé de constituer des provisions pour créances douteuses. Néanmoins, le produit net des intérêts a stagné dans plusieurs pays à cause de la faible demande de crédit. En France et en Italie, deux établissements bancaires importants se sont heurtés à de grosses difficultés, et l'Etat a dû organiser leur restructuration, mais aussi injecter des fonds publics.

Poursuite du processus d'harmonisation du secteur financier au sein de l'UE

L'UE a poursuivi ses travaux en vue d'harmoniser les dispositions régissant le secteur financier. Le Parlement et le Conseil des ministres ont approuvé une directive élargissant la prise en compte des accords de compensation («netting») dans le calcul des fonds propres exigés. En outre, la Commission a soumis des projets pour deux nouvelles directives, l'une concernant le caractère définitif du règlement des transactions et les dépôts de garantie dans le cadre de la

participation à un système de paiement, l'autre portant sur des possibilités accrues d'échanges d'informations avec des autorités de surveillance non bancaire de pays tiers.

1.5 Intégration monétaire européenne

Au sein de l'UE, les travaux en vue de l'introduction de la monnaie unique européenne, l'euro, ont continué. La stratégie de la future Banque centrale européenne (BCE) en matière de politique monétaire a pris forme, et les modalités de fonctionnement du mécanisme de change qui liera les pays de l'Union monétaire aux Etats de l'UE hors de la zone de l'euro ont été fixées; de plus, l'UE a adopté un pacte de stabilité et de croissance.

Selon les propositions formulées par l'Institut monétaire européen, la BCE orientera sa politique sur un objectif fixé soit par rapport à un agrégat monétaire, soit en termes d'inflation. La mise en œuvre de la politique monétaire se fera principalement par des opérations d'open market. La BCE aura également la possibilité de recourir, au besoin, à la constitution de réserves obligatoires.

Le Conseil européen a approuvé le nouveau mécanisme de change qui liera, après la création de l'Union monétaire, les Etats membres qui feront partie de la zone de l'euro à ceux qui n'y participeront pas. L'euro sera au centre de ce système. Les cours-pivots des monnaies seront fixés d'un commun accord par tous les pays et institutions, notamment la BCE, qui y participeront. La marge de fluctuation de part et d'autre des cours-pivots sera relativement ample. Si une monnaie atteint une des limites de sa marge de fluctuation, tous les participants seront en principe contraints d'intervenir, de manière automatique et illimitée, en faveur de cette monnaie. Ils pourront toutefois suspendre leurs interventions si l'objectif principal du Système européen de banques centrales – la stabilité des prix – est menacé.

Le pacte de stabilité et de croissance doit garantir que les Etats participant à l'Union monétaire continueront à mener une politique budgétaire axée sur la stabilité, même après la mise en œuvre de la politique monétaire commune. Il exige que les Etats maintiennent durablement leurs déficits budgétaires au-dessous du seuil de 3% du produit intérieur brut. Un dépassement ne sera toléré que dans une situation exceptionnelle, notamment lors d'une forte récession, en d'autres termes lorsque le produit intérieur brut réel d'un pays chutera de plus de 2% d'une année à l'autre. Le pays qui affichera un déficit public excessif s'exposera à des sanctions selon un calendrier précis. Dans un premier temps, il aura cependant un délai pour corriger son déficit excessif. En cas d'échec, il devra faire un dépôt non rémunéré. Ce dépôt sera converti en amende si le déficit reste excessif après une certaine période.

Progrès dans divers domaines au sein de l'UE

Stratégie pour la politique monétaire

Mécanisme de change

Pacte de stabilité et de croissance

2 Suisse

2.1 Evolution de la conjoncture

Léger recul du produit intérieur brut réel

En Suisse, la conjoncture s'est détériorée en 1996. Le produit intérieur brut réel a diminué de 0,7%, après avoir stagné l'année précédente. La récession est due à des facteurs conjoncturels, mais aussi structurels. La crise a persisté dans la construction, et le processus d'adaptation structurelle a continué dans l'industrie et les services. Les suppressions d'emplois qui en ont résulté ont pesé sur la consommation des ménages. En outre, le secteur public a poursuivi ses efforts d'économies, et la croissance des exportations a diminué à cause de la très nette fermeté du franc, jusqu'au milieu de l'année, et de la faiblesse de la conjoncture dans l'UE. Quant aux importations, elles ont augmenté malgré la morosité de la conjoncture intérieure.

Baisse de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités techniques

La faible demande suisse et étrangère et les efforts pour réduire les stocks excessifs ont entraîné une baisse de la production dans l'industrie. Le taux d'utilisation des capacités techniques a fléchi, passant de 85,1% à fin 1995 à 83,5% à fin 1996. Il a fortement régressé dans les industries proches de la construction et la métallurgie, mais progressé un peu dans quelques industries tournées vers l'exportation, en particulier dans la chimie.

Quasi-stagnation de la consommation privée

Après un accroissement de 0,7% en 1995, la consommation privée n'a augmenté que de 0,3% du fait surtout de la baisse du revenu réel des ménages. En outre, les majorations massives des primes d'assurance-maladie ont réduit le pouvoir d'achat, et le climat de consommation a pâti de la hausse du taux de chômage. Les chiffres d'affaires du commerce de détail ont nettement diminué en termes réels. Dans le tourisme également, les chiffres d'affaires ont reculé en Suisse. Les dépenses des touristes suisses à l'étranger ont en revanche continué à croître.

Tassement de la croissance des investissements

La croissance des investissements a fléchi pour s'établir à 1,3% en 1996. Les investissements en biens d'équipement ont fortement progressé, tandis qu'un nouveau recul était observé dans la construction.

Forte demande de biens d'équipement

Les investissements en biens d'équipement ont continué d'augmenter à un rythme soutenu, malgré le repli du taux d'utilisation des capacités techniques; leur expansion a été de 8,4%, après 14,1% en 1995. La pression accrue de la concurrence a incité nombre d'entreprises à moderniser et à rationaliser leur appareil de production. La tendance à la baisse des prix à l'importation des biens d'équipement a également favorisé les investissements.

Crise persistante dans la construction

Les investissements en constructions ont diminué de 3,5%, contre 4,3% en 1995. La construction de logements a nettement fléchi, la demande faisant défaut. Les collectivités publiques ayant poursuivi leurs mesures d'économies, les investissements publics en constructions ont eux aussi régressé fortement. En revanche, une stabilisation est intervenue, mais à un bas niveau, dans la construction d'immeubles destinés à l'industrie, au commerce et aux services; ce secteur avait enregistré de nets reculs ces dernières années.

Faible progression des exportations...

Le commerce extérieur a sensiblement perdu de son dynamisme, les exportations ayant marqué un repli notamment vers l'Allemagne et la France. Au total, les ventes de biens à l'étranger ont augmenté de 2,1% en volume, contre 4,2% l'année précédente. Ce tassement a découlé avant tout des biens

1992

1993

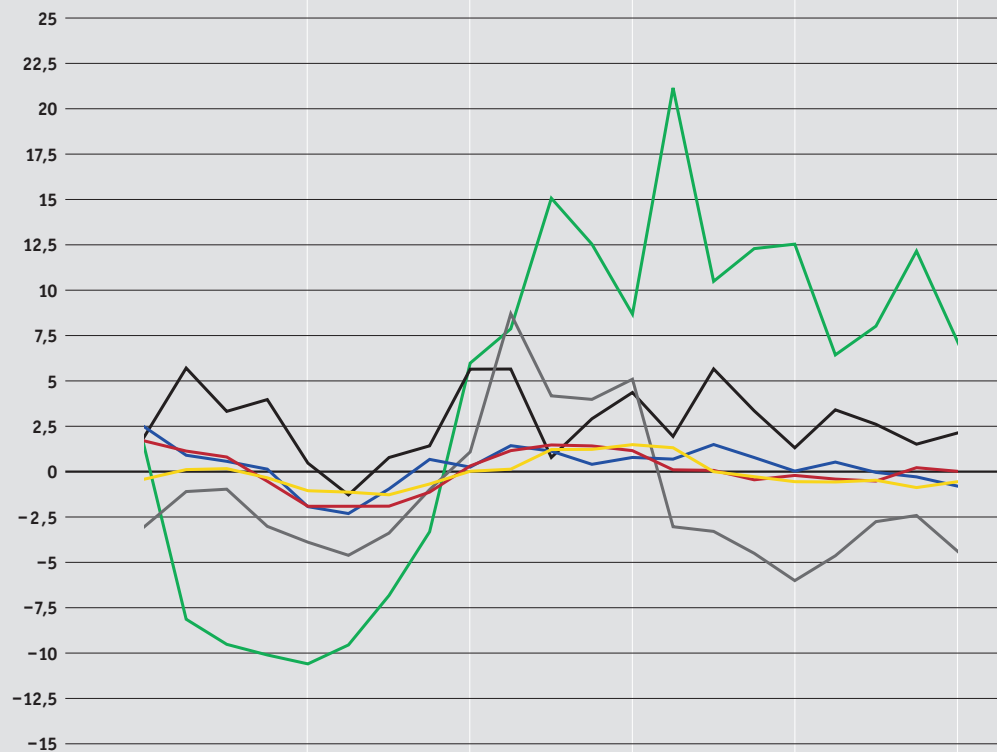
1994

1995

1996

Produit intérieur brut

- Produit intérieur brut réel
 - Consommation privée
 - Consommation publique
 - Investissements en constructions
 - Investissements en biens d'équipement
 - Exportations
- Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: Office fédéral des questions conjoncturelles



1992

1993

1994

1995

1996

d'équipement. Les exportations de biens de consommation, de matières premières et de produits semi-finis n'ont que faiblement progressé.

... et des importations

Dans le sillage du ralentissement de l'activité économique en Suisse, la croissance des importations de biens s'est réduite, passant en volume de 6,5% en 1995 à 1,5% l'année suivante. La diminution des importations de matières premières et de produits semi-finis est liée à la baisse de la production industrielle en Suisse. Les achats à l'étranger de biens d'équipement ont augmenté moins fortement que l'année précédente, mais les importations de biens de consommation ont enregistré une hausse accrue, malgré le climat morose de consommation.

Nouveau repli de l'emploi

L'emploi a diminué en moyenne de 0,9%, contre 0,8% en 1995. Il est resté stable dans les services, mais a reculé dans la construction et l'industrie manufacturière. Ainsi, la tendance observée depuis le milieu de 1990 s'est maintenue. En l'espace de six ans, la part de l'industrie au total des emplois a passé de 26,3% à 23,7%, et celle de la construction, de 10,3% à 9,8%.

Emploi et chômage

	1992	1993	1994	1995	1996
Personnes occupées à plein temps variation en %	¹	-3,4	-2,2	-1,3	-1,2
Personnes occupées à plein temps et à temps partiel variation en %	-2,6	-2,8	-1,8	-0,8	-0,9
Taux de chômage en %	2,6	4,5	4,7	4,2	4,7
Chômeurs en milliers	92,3	163,1	171,0	153,3	168,6
Personnes occupées selon un horaire réduit en milliers	34,0	42,0	22,6	9,9	13,1
Indice de l'emploi Manpower variation en %	-38,2	-27,7	27,2	18,4	-19,1

1 Donnée non disponible

Données brutes, en moyenne annuelle
Indice de l'emploi Manpower: volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux
Sources: OFIAMT, Office fédéral de la statistique et Manpower

Taux de chômage en hausse

Après avoir marqué un repli jusqu'en octobre 1995, le taux de chômage a augmenté au cours de 1996. En décembre, il atteignait 5,3% en données corrigées des variations saisonnières. Le taux de chômage était de 7,1% en Suisse romande et au Tessin et de 4,5% en Suisse alémanique. Les personnes de nationalité étrangère constituaient 45% des chômeurs, mais 25% de la population active. Le chômage partiel n'a augmenté que légèrement, en raison vraisemblablement de licenciements accrus.

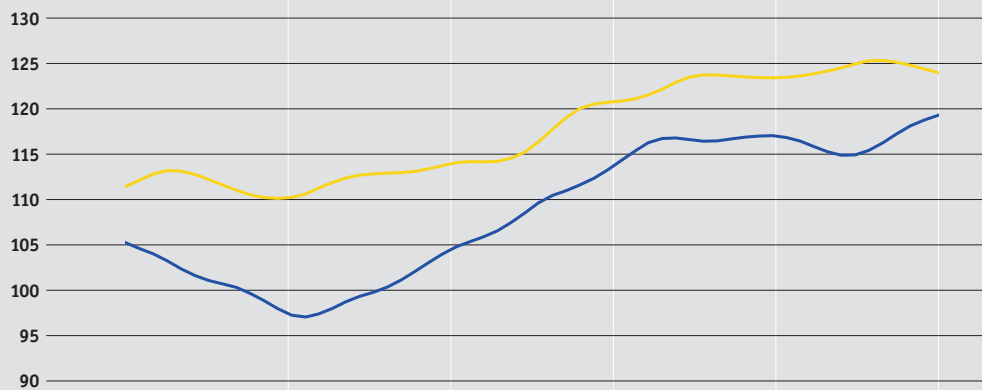
Faible progression de l'emploi selon l'ESPA

Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le nombre des personnes actives occupées (y compris les saisonniers et les frontaliers) a progressé de 0,5% du deuxième trimestre de 1995 à la période correspondante de 1996. Toutefois, il s'établissait encore 2,9% au-dessous de son niveau de 1991. Contrairement à l'indice de l'emploi, l'ESPA inclut également les emplois à temps partiel avec un degré d'occupation inférieur à 50%. Cette catégorie est à l'origine de l'accroissement des personnes actives occupées. Les emplois à temps partiel avec un degré d'occupation supérieur à 50% ont diminué de 2,1%, et les emplois à plein temps sont restés stables. L'effectif des hommes actifs occupés a reculé de 0,8%, alors que celui des femmes a augmenté de 2,3%. La progression a été observée surtout dans les services, secteur qui comprend une proportion

Commerce extérieur

Importations
Exportations

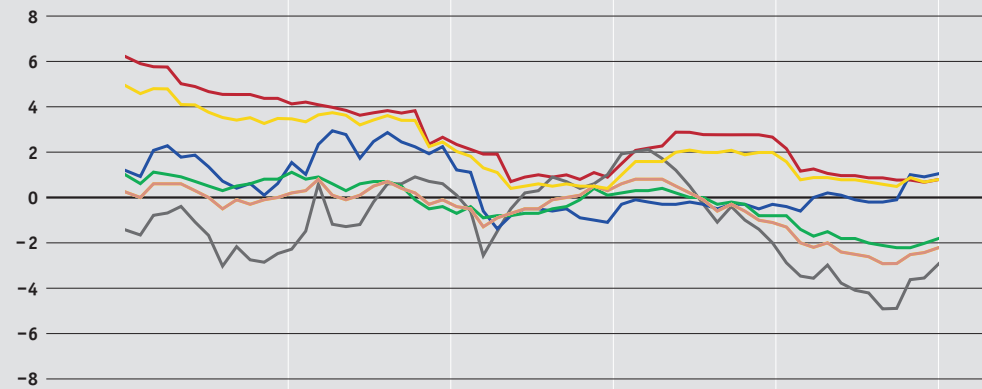
En volume; séries cvs et lissées.
Indice: 1988 = 100.
Source: Direction générale
des douanes



Evolution des prix

Prix à la consommation
Prix à la consommation des biens et services suisses
Prix à la consommation des biens et services importés
Prix à la production et à l'importation
Prix à la production
Prix à l'importation

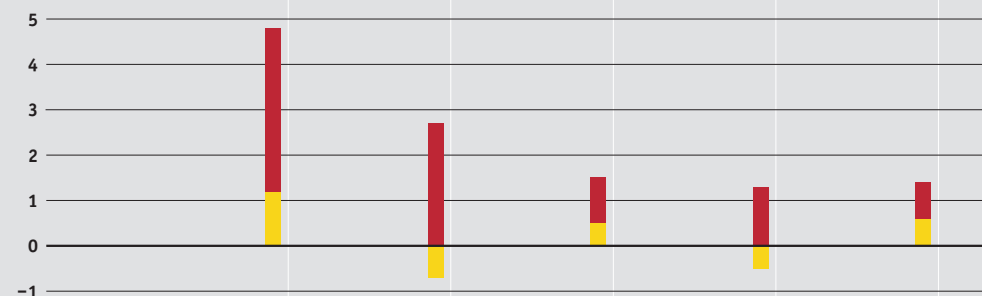
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente.
Source: Office fédéral
de la statistique



Salaires

En termes nominaux
En termes réels

Gains des travailleurs
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente
(pour 1996, selon des estimations).
Source: Département fédéral
de l'économie publique



élevée d'emplois à temps partiel. Si le nombre des étrangers actifs occupés a régressé de 1%, celui des Suisses s'est accru de 1%. Selon la définition de l'ESPA, le taux de chômage s'inscrivait à 3,7% au deuxième trimestre de 1996, contre 3,2% un an auparavant. Il était de 4,4% pour les femmes et de 3,3% pour les hommes.

**Repli continu
du renchérissement**

Mesuré à l'indice des prix à la consommation, le renchérissement a diminué sans discontinuer en 1996. Il s'établissait à 0,8% en décembre, contre 1,6% en janvier. En moyenne annuelle, il était de 0,8%.

**Prix stables des biens et
décélération du renchérisse-
ment dans les services**

Les prix des biens sont restés stables durant l'année. Dans les services, le renchérissement s'est ralenti, passant de 2,7% en janvier à 0,7% en décembre. Les prix des services, tant publics que privés, ont augmenté moins fortement qu'en 1995, année où ils s'étaient accrus de 3% en moyenne à la suite du passage à la TVA. Le franc ayant faibli au cours de l'année, les prix des biens et services importés ont enregistré une légère hausse. Quant aux biens et services suisses, ils ont renchéri de 1%.

**Net recul des prix à la
production et à l'importation**

L'indice des prix à la production et à l'importation (indice des prix de l'offre totale) a diminué de 2,4%. Les prix à la production, en repli de 1,8%, ont ainsi baissé pour la troisième année consécutive; les prix des matières premières et produits semi-finis ont fléchi davantage que les autres. L'indice des prix à l'importation a régressé de 3,7%, après être resté presque inchangé l'année précédente.

**Excédent stable de la balance
courante**

Le solde actif de la balance des transactions courantes s'est établi à 25,1 milliards de francs, contre 25 milliards en 1995. Il représente 6,9% du produit intérieur brut. Les excédents de la balance commerciale – le commerce spécial – et des services ont progressé légèrement pour atteindre 1,9 milliard et 15 milliards de francs. Les commissions encaissées par les banques ont vigoureusement augmenté, au premier semestre, grâce à l'évolution favorable des bourses. Par contre, les recettes tirées du tourisme ont fléchi. Le solde actif des revenus de facteurs a passé de 13,9 milliards en 1995 à 14 milliards de francs en 1996. Quant au déficit des transferts courants, il s'est maintenu à 4,9 milliards de francs.

Balance des transactions courantes soldes en milliards de francs

	1992	1993	1994	1995 Chiffres révisés	1996 Chiffres provisoires
Biens	-1,4	2,4	2,2	1,0	1,0
dont: commerce spécial	-0,2	3,5	3,2	1,8	1,9
Services	15,1	16,8	16,1	14,9	15,0
dont: tourisme	2,8	2,4	2,7	2,1	1,2
Revenus de facteurs	11,7	13,5	10,8	13,9	14,0
dont: revenus de capitaux	19,2	20,7	17,7	20,8	20,9
Transferts courants	-4,2	-4,0	-4,7	-4,9	-4,9
Balance des transactions courantes	21,3	28,8	24,4	25,0	25,1

2.2 Finances publiques

En 1996, la Confédération a enregistré un déficit de 5,4 milliards de francs (sans le surplus de la Caisse fédérale d'assurance), soit 1,5% du produit intérieur brut. Son excédent de dépenses a été ainsi supérieur de 1 milliard à celui de 1995 et de 0,4 milliard à ce que prévoyait le budget. Les contributions fédérales aux dépenses courantes des cantons se sont fortement accrues. Du côté des recettes, le produit de la TVA a dépassé le montant budgété, mais les rentrées au titre de l'impôt fédéral direct ont été moins élevées que prévu. Les remboursements de prêts à l'assurance-chômage n'ont de loin pas atteint le chiffre de 1995. Le budget pour 1997 se solde par un déficit de 5,8 milliards de francs, ce qui représente 1,5% du produit intérieur brut.

Selon des données encore provisoires, les déficits des cantons pour 1996 se sont creusés, pour la première fois depuis deux ans, comme cela était attendu. Ils devraient même dépasser de 0,5 milliard de francs le montant de 2,6 milliards résultant des budgets. La détérioration de la situation financière des cantons est due principalement à la croissance des dépenses sociales, notamment à l'octroi de nouveaux prêts à l'assurance-chômage. En revanche, les économies dans le domaine du personnel ont été supérieures à ce qui était prévu dans les budgets. Les recettes ont stagné ou se sont inscrites en légère baisse. Contrairement aux cantons, les communes ont pu, dans l'ensemble, améliorer leur situation financière. Au total, leurs déficits devraient être nettement inférieurs à 1 milliard de francs.

La quote-part d'endettement (dette publique de la Confédération, des cantons et des communes par rapport au produit intérieur brut) a augmenté, passant de 47% en 1995 à 48% l'année suivante. Elle s'inscrivait encore à 31% en 1990. La dette publique revenait pour moitié environ à la Confédération, pour 30% aux cantons et pour 20% aux communes.

Déficit fédéral supérieur au montant budgété

Evolution divergente des déficits cantonaux et communaux

Endettement en hausse

2.3 Marchés financiers

Baisse des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

Après le fort repli des taux à long terme en 1995, le rendement moyen des emprunts fédéraux a sensiblement augmenté au premier semestre de 1996, puis de nouveau fléchi pour s'établir, à fin décembre, à 3,7%, soit au même niveau qu'un an auparavant. Les taux à court terme ont suivi une évolution semblable, mais un peu plus accentuée. Le rendement des créances comptables à trois mois sur la Confédération s'est accru de 1,1 point jusqu'au milieu de l'année pour atteindre 2,5%; par la suite, il a diminué, passant à 1,7% à fin décembre. La courbe des rendements a gardé une sensible pente.

Affaiblissement du franc

Le net raffermissement du franc, observé depuis le début de 1993, s'est interrompu en janvier 1996. Jusqu'en décembre, le cours réel du franc, pondéré par les exportations, a baissé de près de 10%, alors qu'il avait augmenté d'environ 9% durant les deux années précédentes. Son recul a atteint 20% face à la livre sterling, 17,1% vis-à-vis de la lire italienne et 14,6% par rapport au dollar. Face au mark allemand, le franc était en décembre inférieur de 5,6%, en termes réels, à son niveau du mois correspondant de 1995.

Diminution du recours au marché des capitaux

Le prélèvement net opéré sur le marché suisse des capitaux par des emprunts (émissions moins remboursements) a fortement diminué d'une année à l'autre. En effet, les débiteurs suisses ont recueilli un montant net de 0,6 milliard de francs, contre 9,8 milliards en 1995. Leurs émissions ont certes porté sur un volume habituel, mais leurs remboursements se sont massivement accrus. Les débiteurs étrangers ont émis des emprunts pour un montant net de 18,4 milliards de francs, soit pour un volume lui aussi sensiblement inférieur à celui de l'année précédente. En outre, sur le marché suisse des actions, les remboursements ont excédé de 0,1 milliard de francs les émissions. En 1995, le montant net des émissions avait encore atteint 1,1 milliard de francs.

Cours des actions en hausse

Le «Swiss Performance Index» a progressé de 18% en 1996, après avoir enregistré une hausse de 23% l'année précédente. Cet accroissement s'explique surtout par l'évolution favorable des cours des actions de quelques entreprises opérant sur le plan international.

Poursuite des adaptations structurelles dans les banques

Les grandes banques ont fortement relevé leurs provisions en 1996. De plus, elles ont annoncé des restructurations touchant leurs opérations en Suisse et la fermeture de maintes succursales. Les mesures prévues devraient entraîner la suppression de nombreux emplois. Comme l'année précédente, plusieurs banques régionales ont été reprises par des grandes banques ou des banques cantonales, et d'autres se sont groupées. Les bases juridiques de deux banques cantonales ont été adaptées en vue d'une transformation en société anonyme.

Développement de la bancassurance

Les banques ont développé leurs activités dans le domaine de la bancassurance. Plusieurs d'entre elles ont lancé leurs propres produits, principalement dans le secteur de l'assurance-vie. D'autres, plus nombreuses, ont conclu des accords de coopération avec des compagnies d'assurances.

Evolution contrastée des bilans bancaires

La somme des bilans des banques suisses a augmenté de 14% en 1996. Les parts des banques cantonales et des banques régionales au total des bilans ont reculé, en partie du fait que des établissements ont été repris par des grandes banques. Le total des bilans des banques cantonales a progressé de 2,7%. Ces établissements ont fortement développé leurs opérations interbancaires, alors que les crédits et les fonds de la clientèle ont peu augmenté. La somme des

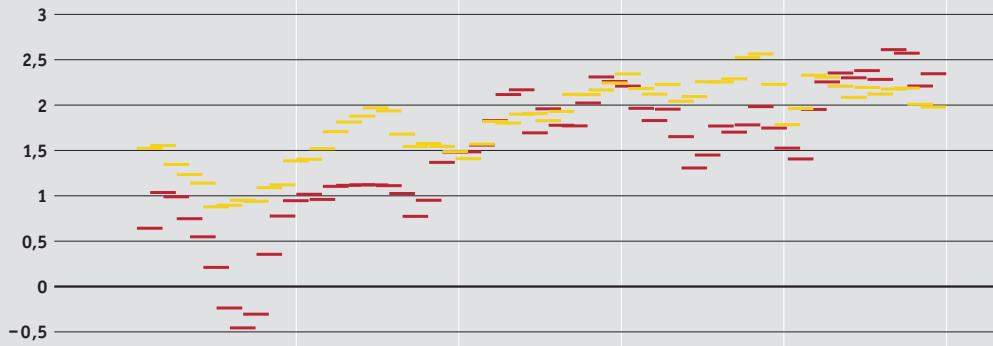
Ecarts entre taux d'intérêt à long terme

Allemagne – Suisse

Etats-Unis – Suisse

En points.

Source: BRI



Evolution du cours du franc

Total (15 pays)

Dollar des E.-U.

Mark allemand

Yen japonais

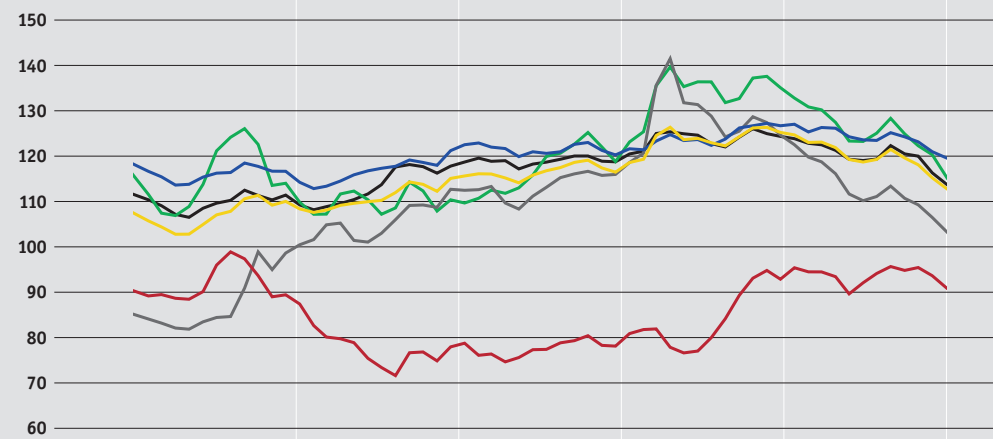
Franc français

Lire italienne

Prix réel du franc en termes de monnaies étrangères.

Total: pondéré par les exportations.

Indice: novembre 1977 = 100



Dettes publiques

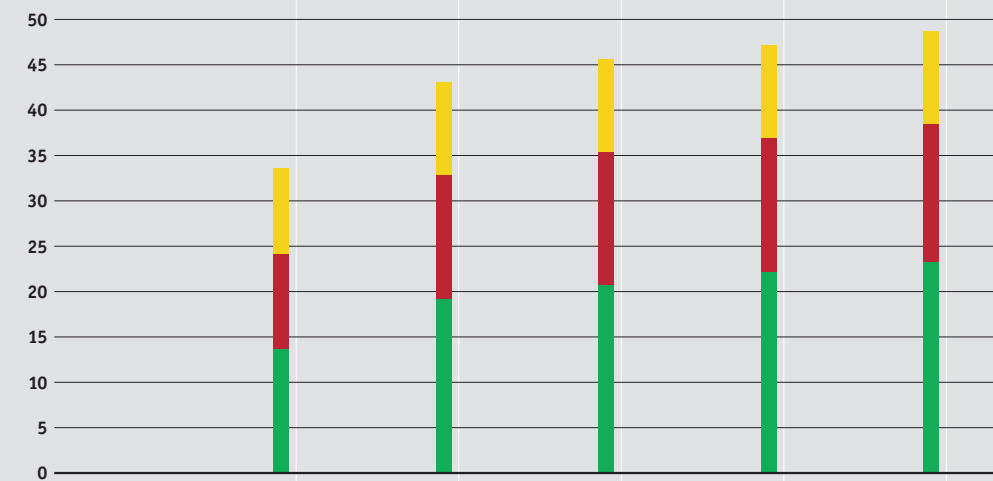
Communes

Cantons

Confédération

En pour-cent du PIB.

Source: Département fédéral de l'économie publique



bilans des grandes banques – leurs opérations interbancaires ont elles aussi enregistré une vive expansion – s’est élevée de 19%. Au total, les placements financiers bruts, qui sont formés des disponibilités, des avoirs en banque, des effets de change et papiers monétaires et des titres, se sont accrus d’un tiers en 1996. Dans les grandes banques, l’afflux de fonds de la clientèle a été proportionnellement supérieur à ce qui a été observé dans les banques régionales et les banques cantonales; leurs crédits à des résidents n’ont que peu augmenté.

En 1996, le négoce à la criée a été abandonné au profit d’un système électronique. Après le passage, en août, au négoce électronique des actions suisses, la Bourse suisse (SWX, Swiss Exchange) a été raccordée au SECOM, le système de gestion et de règlement des opérations sur titres de la Société suisse pour le virement de titres SA (SEGA). En 1995 déjà, le Swiss Interbank Clearing (SIC) avait été relié au SECOM. Grâce aux interconnexions entre la SWX, le SECOM et le SIC, une plateforme électronique intégrée est maintenant à disposition pour le négoce de titres et le règlement des opérations sur titres.

1992

1993

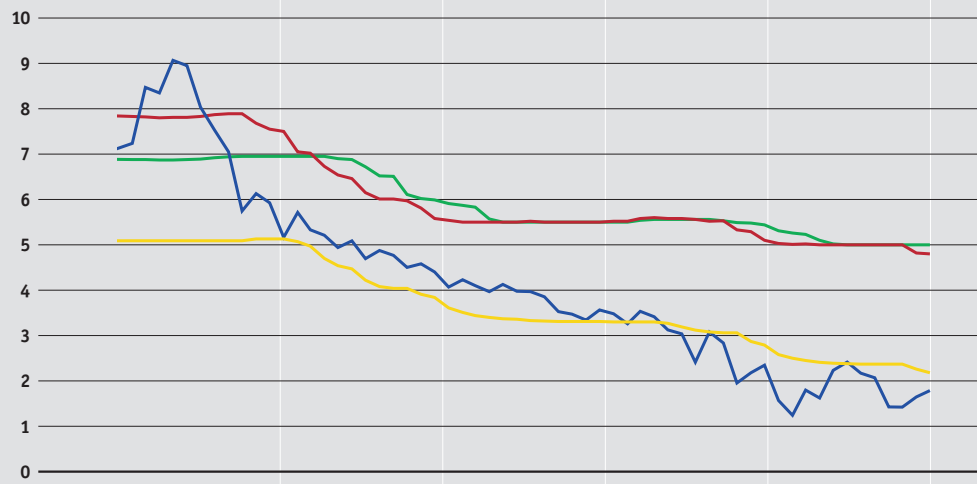
1994

1995

1996

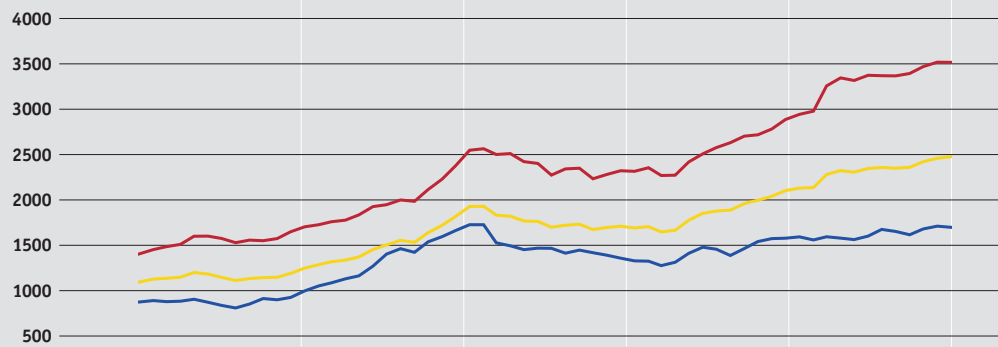
Taux d'intérêt représentatifs dans les banques

- Anciennes hypothèques, banques cantonales
- Nouvelles hypothèques, banques cantonales
- Dépôts d'épargne, banques cantonales
- Dépôts à trois mois, grandes banques
- Moyenne trimestrielle, en pour-cent



Cours des actions

- Total
- Banques
- Industrie
- Swiss Performance Index.
- Source: Bourse suisse



1992

1993

1994

1995

1996

1 Stratégie

La politique monétaire de la Banque nationale vise à maintenir le niveau général des prix stable à moyen terme et à permettre à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production. La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. En n'augmentant pas l'offre de monnaie au-delà de ce qui est nécessaire pour que l'économie puisse croître en harmonie avec son potentiel de production, la Banque nationale contribue à une évolution équilibrée de la demande de biens et de services en Suisse et, partant, à la stabilité du niveau des prix. Une expansion excessive de l'offre de monnaie engendrerait une demande trop forte. L'appareil de production serait alors trop sollicité, d'où des hausses de prix. Inversement, une offre de monnaie insuffisante freinerait la production; l'économie enregistre des déficits de croissance, voire un recul du niveau des prix.

Stabilité des prix, objectif de la politique monétaire

En visant la stabilité des prix, notre politique monétaire tient compte également de la situation conjoncturelle. Elle contribue en effet à atténuer les fluctuations de la conjoncture. Si les capacités de production de l'économie ne sont pas pleinement utilisées, une augmentation de l'offre de monnaie conforme au potentiel de production conduit à des baisses de taux d'intérêt. Ainsi, la politique monétaire stimule la demande globale et aide à résorber le sous-emploi des capacités. Si, au contraire, les capacités de l'économie sont trop sollicitées, une politique monétaire axée sur le potentiel de production engendre des hausses de taux d'intérêt, d'où un frein à la demande et à la surchauffe de la conjoncture. Nous nous réservons en outre la possibilité de réagir en cas d'événements imprévus – fortes fluctuations des cours de change ou de la demande de monnaie notamment – pour limiter autant que faire se peut des répercussions dommageables sur l'économie.

Atténuation des fluctuations de la conjoncture

Notre politique monétaire est axée essentiellement sur la monnaie centrale. Cet agrégat nous sert d'indicateur pour mesurer si l'offre de monnaie évolue en harmonie avec le potentiel de production de l'économie. La monnaie centrale est un agrégat répondant à une définition étroite. Elle est formée des billets de banque en circulation et des avoirs que les banques commerciales détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission. Fondamentalement, il serait aussi possible de choisir comme indicateur un agrégat plus large, à savoir M_1 (numéraire en circulation, dépôts à vue et autres comptes de transactions), M_2 (M_1 et dépôts d'épargne) ou M_3 (M_2 et dépôts à terme). Un changement de l'agrégat cible ne s'impose toutefois pas. En effet, la monnaie centrale reste un agrégat qui peut faire l'objet de prévisions rapides et suffisamment précises. En outre, les masses monétaires répondant à des définitions plus larges réagissent encore plus fortement aux variations des taux d'intérêt, ce qui réduit, à court terme, leur fiabilité en tant qu'indicateurs de la politique monétaire. Néanmoins, nous suivons très attentivement l'évolution de M_1 , M_2 et M_3 afin de vérifier la fiabilité de la monnaie centrale.

Politique monétaire axée sur la monnaie centrale

Un sentier de croissance à moyen terme nous sert de guide pour l'orientation à donner à la monnaie centrale. Il indique comment doser l'offre de monnaie. Si l'économie croît harmonieusement, en d'autres termes si la stabilité du niveau des prix règne et si le potentiel de production est normalement utilisé, la demande de monnaie évolue conformément à ce sentier. La fixation d'un

Sentier de croissance à moyen terme pour l'évolution de la monnaie centrale

sentier de croissance à moyen terme nous permet de réagir à des fluctuations inattendues des cours de change et à d'autres perturbations de l'équilibre macroéconomique. Notre politique monétaire peut par conséquent s'écarter temporairement du sentier de croissance. Pour qu'elle reste transparente, dans un tel cas également, nous publions régulièrement des informations sur nos intentions et des prévisions sur l'évolution de la monnaie centrale.

Sentier de croissance pour la période de fin 1994 à fin 1999

A fin 1994, nous avons tracé le sentier de croissance de la monnaie centrale désaisonnalisée pour cinq années, soit pour la période comprise entre fin 1994 et fin 1999. Ce sentier a une pente de 1%, d'où un taux de progression de la monnaie centrale de 1% par an en moyenne. Il est compatible avec une croissance du potentiel de production, estimée à 2%, et un taux annuel de renchérissement de 1%, taux que nous assimilons à la stabilité des prix. La progression que nous entendons donner à la monnaie centrale, soit 1% par an en moyenne, est inférieure à la croissance nominale de l'économie de 3%, sur laquelle repose le sentier. L'écart tient compte de la tendance à effectuer davantage de paiements sans numéraire. La circulation des billets tend de ce fait à augmenter moins rapidement que le produit national.

Caractéristiques de la mise en œuvre de la politique monétaire

Nous gérons l'offre de monnaie en influant sur l'approvisionnement des banques en liquidités et, partant, sur les taux d'intérêt à court terme. Pour ce faire, nous agissons sur le volume des avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission et amenons les opérateurs sur les marchés à déclencher les fluctuations de taux d'intérêt qui sont compatibles avec l'orientation de notre politique monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt peuvent aussi enregistrer des fluctuations que ne justifie pas la politique monétaire. Dans de tels cas, nous intervenons au besoin dans l'évolution des taux d'intérêt en adaptant en conséquence l'offre de monnaie ou en gérant directement, pendant un certain temps, le taux de l'argent au jour le jour. Nous veillons ainsi à une évolution ordonnée des rémunérations servies sur le marché monétaire.

Rôle clé des avoirs en comptes de virements et du marché de l'argent au jour le jour

L'offre et la demande d'avoirs en comptes de virements s'équilibrent sur le marché de l'argent au jour le jour. Pour contrôler l'offre d'avoirs en comptes de virements, nous recourons aux instruments de la politique monétaire. La demande d'avoirs en comptes de virements dépend en particulier des exigences légales auxquelles les banques doivent satisfaire en matière de liquidités et des besoins liés au trafic des paiements sans numéraire. Comparé aux flux quotidiens de fonds au sein du système bancaire ainsi qu'entre les banques et le secteur non bancaire (y compris la Confédération et la Poste), le volume des avoirs en comptes de virements est faible. C'est pourquoi nous agissons régulièrement sur le marché de l'argent au jour le jour en vue d'assurer un approvisionnement approprié en liquidités.

Prédominance des opérations d'open market

Pour gérer les avoirs en comptes de virements, nous passons des opérations, aux conditions du marché, avec les banques. Afin de conserver notre marge de manœuvre, nous ne mettons en règle générale que temporairement des liquidités à la disposition des banques en concluant des opérations d'open market sous forme de swaps (achat d'actifs, avec revente simultanée à terme). Nous couvrons les besoins de base en liquidités en passant des swaps dollars contre francs pour des durées comprises entre un et douze mois, swaps que nous renouvelons dans la plupart des cas à leur échéance. Pour la gestion à très court

terme des liquidités, nous recourons principalement à des swaps sur créances comptables à court terme. Nous faisons également appel à la possibilité de placer dans des banques des fonds que la Confédération a déposés chez nous. De la sorte, nous pouvons compenser les mouvements de liquidités entre les banques et la Confédération.

Instruments servant à la gestion du marché monétaire en milliards de francs

	1995		1996	
	Encours moyenne annuelle	Mouvement	Encours moyenne annuelle	Mouvement
Swaps devises contre francs				
Durées:				
jusqu'à 1 mois	0,5	2,9	0,1	0,5
plus de 1 mois à 3 mois	7,4	10,5	5,0	10,2
plus de 3 mois à 12 mois	2,4	25,0	3,7	25,9
Total	10,3	38,4	8,8	36,6
Créances comptables à court terme				
Swaps	1,0	79,9	0,9	78,9
Achats et ventes	0,7	4,3	0,8	4,0
Total	1,7	84,2	1,7	82,9
Fonds de la Confédération				
Dépôts à la BNS	5,4	58,2	3,9	74,7
Placements par la BNS	3,0	34,1	2,2	62,2

Lorsqu'une banque est confrontée à des besoins urgents de liquidités qu'elle ne peut couvrir sur le marché monétaire, elle a la possibilité de recourir à une avance sur nantissement de l'institut d'émission. Cependant, l'avance qu'elle obtient ainsi est rémunérée au taux lombard officiel et ne doit pas dépasser sa limite de crédit, limite qui est garantie par un dépôt de papiers-valeurs. Pour éviter que les banques n'utilisent les avances sur nantissement comme source permanente de refinancement, le taux lombard est fixé quotidiennement deux points au-dessus du taux de l'argent au jour le jour.

**Avances sur nantissement:
soupape de sécurité**

2 Mise en œuvre de la politique monétaire

Politique monétaire plus expansionniste que prévu...

La Banque nationale, du fait de la faiblesse inattendue de la conjoncture, a mené en 1996 une politique monétaire plus expansionniste que ce qu'elle avait annoncé à fin 1995. Nous avons tenu à approvisionner l'économie en monnaie avec une marge suffisamment ample pour permettre une rapide reprise de la conjoncture et contrer les tendances à la déflation qui découlaient de la fermeté du franc sur les marchés des changes. La monnaie centrale désaisonnalisée, estimions-nous à fin 1995, devrait augmenter de plus de 1%, sans toutefois rejoindre, jusqu'à la fin de l'année, son sentier de croissance à moyen terme. En fait, l'agrégat a progressé de 5% entre le quatrième trimestre de 1995 et la période correspondante de 1996 et passé, en été déjà, au-dessus de son sentier de croissance.

... à cause de la situation économique

A fin 1995, nous escomptions un redressement de la conjoncture en Suisse et une croissance du produit intérieur brut réel de 1,8% entre le quatrième trimestre de 1995 et le même trimestre de 1996. En outre, nous tablions sur un renchérissement d'environ 1,5% durant cette même période. Vers le milieu de l'année toutefois, il est apparu toujours plus clairement que la reprise de la conjoncture ne serait pas au rendez-vous. Le danger d'une baisse durable du niveau des prix est par conséquent devenu plus concret. Cela nous a incités à accroître la monnaie centrale davantage que prévu à l'origine. Nous avons pu ainsi maintenir les rémunérations servies sur le marché monétaire approximativement à leur bas niveau du début de 1996, ce qui a contribué à corriger la hausse excessive du franc sur les marchés des changes.

Baisse sensible des rémunérations des fonds d'épargne

La vigoureuse expansion de la monnaie centrale n'a pas découlé exclusivement de la politique monétaire menée en 1996. Le net relâchement des rênes monétaires au printemps de 1995 a fait baisser les rémunérations des fonds d'épargne, à la fin de 1995 et au début de 1996, plus fortement que ce qui était attendu. Les billets en circulation réagissent avec un décalage de plusieurs mois aux modifications de la politique monétaire, étant donné qu'ils dépendent davantage de l'évolution des rémunérations servies sur les fonds d'épargne que de celle des taux d'intérêt à court terme. De surcroît, les rémunérations des fonds d'épargne ne sont adaptées qu'après quelque temps aux variations des taux à court terme.

Déplacement de la demande d'avoires en comptes de virements

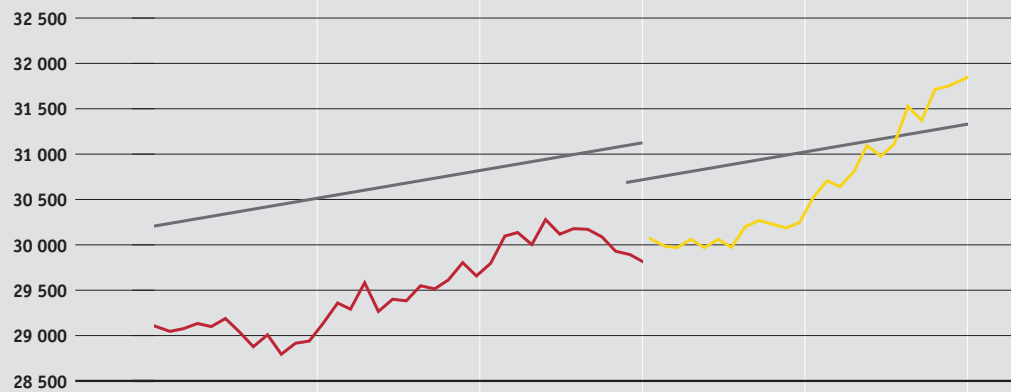
Un autre facteur a contribué à la substantielle croissance de la monnaie centrale en 1996. Plusieurs banques ont modifié leur comportement en matière de liquidités. Elles ont augmenté les avoires qu'elles détiennent en comptes de virements à la Banque nationale, au détriment de leurs avoires en comptes postaux. Pour satisfaire aux exigences légales concernant les liquidités, les banques peuvent détenir des disponibilités en comptes de virements à l'institut d'émission, en comptes postaux et en numéraire. Les avoires en comptes postaux, contrairement à ceux qui sont en comptes de virements, n'entrent toutefois pas dans la composition de la monnaie centrale. Nous avons alors adapté l'offre de monnaie à la demande d'avoires en comptes de virements, qui s'était accrue d'environ 400 millions de francs. Sinon, nous aurions donné involontairement un caractère plus restrictif à notre politique monétaire. Celle-ci n'a donc pas été vraiment aussi expansionniste que le laisse supposer la forte progression de la monnaie centrale.

Monnaie centrale désaisonnalisée

— Monnaie centrale, jusqu'à fin 1994
— Monnaie centrale, depuis janvier 1995
— Sentier de croissance de 1%

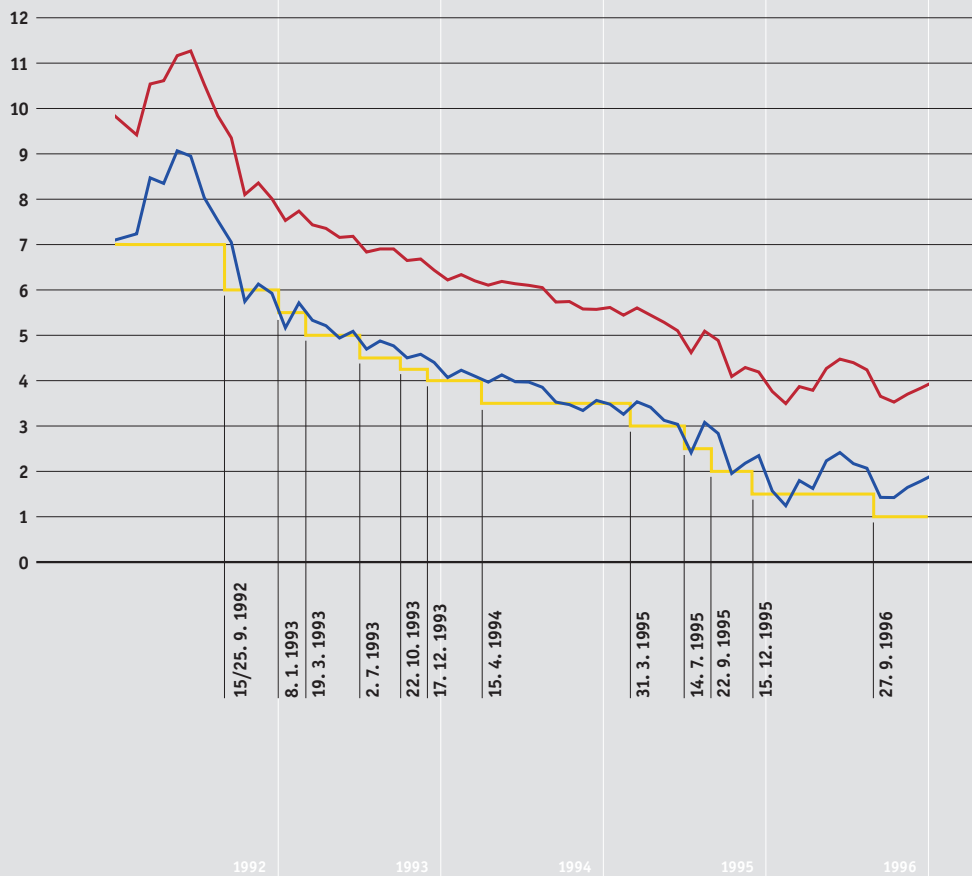
En millions de francs

Depuis janvier 1995, les avoirs en comptes de virements sont constitués uniquement des dépôts des banques en Suisse. Auparavant, ils incluaient des dépôts de quelques établissements non soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne.



Taux de l'escompte et des avances sur nantissement

— Taux de l'escompte
— Taux lombard
— Taux de l'argent au jour le jour
 En pour-cent



Hausse, sans lien direct avec la politique monétaire, des taux d'intérêt au milieu de 1996

La politique monétaire étant expansionniste, les rémunérations servies sur le marché monétaire, en repli depuis le printemps de 1995, ont passé au-dessous de 2% au début de 1996. Elles sont reparties à la hausse au deuxième trimestre. Nous avons vu dans ce mouvement un signe avant-coureur de la reprise attendue de la conjoncture. En outre, pour la première fois depuis longtemps, le franc a faibli sur les marchés des changes et, comme dans toute phase de repli du franc, certaines tensions sont apparues sur les taux d'intérêt. De surcroît, la modification décrite ci-dessus du comportement des banques en matière de liquidités a entraîné des perturbations sur le marché monétaire. Pour calmer ces tensions, nous avons renforcé l'approvisionnement du marché en liquidités. A fin septembre, nous avons également ramené notre taux de l'escompte de 1,5% à 1% et, ainsi, réaffirmé notre volonté de maintenir à un bas niveau les rémunérations servies sur le marché monétaire.

Vive croissance des autres agrégats monétaires

L'évolution des autres agrégats monétaires, qui réagissent rapidement et fortement aux variations des taux d'intérêt, a confirmé la tendance indiquée par la monnaie centrale. La baisse des taux d'intérêt à court terme avait déjà engendré, à partir du printemps de 1995, une expansion considérable des dépôts à vue et des fonds d'épargne, au détriment des dépôts à terme. La hausse temporaire des taux d'intérêt, au printemps de 1996, a interrompu ces tendances. Les agrégats répondant aux définitions larges ont néanmoins tous progressé fortement. En moyenne annuelle, M_1 a augmenté de 11,9%, M_2 de 12,2% et M_3 de 7,2%.

Politique monétaire pour 1997

En accord avec le Conseil fédéral, nous entendons continuer à mener une politique monétaire assouplie. Nous envisageons de maintenir en 1997 la monnaie centrale désaisonnalisée au-dessus de son sentier de croissance à moyen terme. Nous tenons compte ainsi de la situation économique difficile et des incertitudes liées à l'intégration monétaire européenne. L'approvisionnement en monnaie restera ample et créera, sur le plan monétaire, des conditions favorables à une reprise économique. Les risques d'inflation nous paraissent actuellement faibles en Suisse, mais nous sommes conscients qu'il faudra déterminer soigneusement le moment où un changement de cap sera nécessaire si l'on veut garantir à moyen terme la stabilité du niveau des prix. Une adaptation de la politique monétaire n'entrera toutefois en ligne de compte que lorsque l'économie suisse aura manifestement renoué avec une nette croissance.

Reprise modérée de la conjoncture et faible renchérissement en 1997

La politique monétaire prévue pour 1997 repose sur plusieurs hypothèses. Nous tablons sur une augmentation du produit intérieur brut réel d'environ 0,5% et sur un renchérissement moyen de 1%. Ainsi, la demande de monnaie centrale ne devrait progresser que faiblement. Comme précédemment, nous nous réservons la possibilité de nous écarter de notre cap en cas de perturbations sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux.

1992

1993

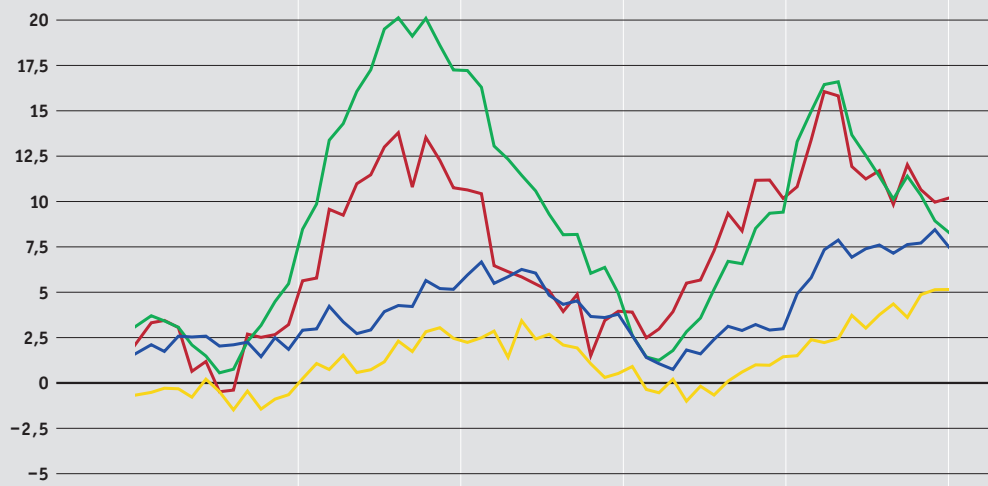
1994

1995

1996

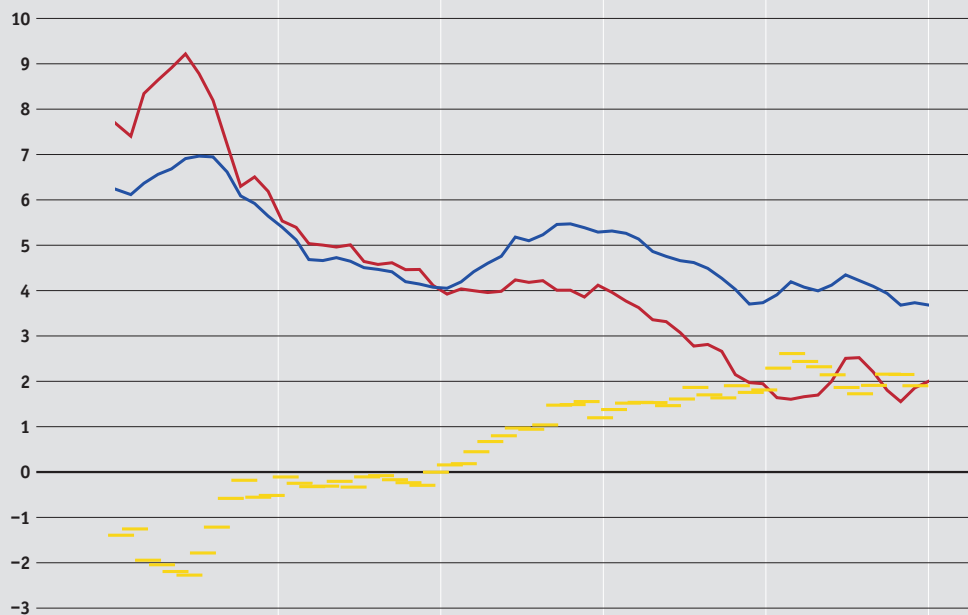
Agrégats monétaires

— Monnaie centrale
— M₁
— M₂
— M₃
 Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente



Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

— Dépôts à trois mois, en pour-cent (marché des euro-francs)
— Rendement d'obligations fédérales, en pour-cent
— Ecart en points



1992

1993

1994

1995

1996

3 Renouveau du privilège d'émission

Possibilités prévues dans la constitution: banque d'Etat ou banque centrale par actions

Conformément à l'article 39 de la constitution, le droit d'émettre des billets de banque appartient exclusivement à la Confédération. Celle-ci peut exercer le monopole des billets de banque au moyen d'une banque d'Etat, placée sous une administration spéciale, ou en concéder l'exercice, sous réserve du droit de rachat, à une banque centrale par actions, administrée avec son concours et sous son contrôle. La loi sur la Banque nationale (LBN) confère le privilège d'émission des billets de banque à la Banque nationale pour une durée de vingt ans, renouvelable par décision de l'Assemblée fédérale. Le dernier renouvellement a été opéré par décision de l'Assemblée fédérale du 15 septembre 1976 et a effet jusqu'au 20 juin 1997.

Arrêté fédéral renouvelant le privilège d'émission

Dans son message du 24 avril 1996, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un projet d'arrêté fédéral en vue de renouveler, pour une durée de vingt ans à compter du 21 juin 1997, le droit exclusif de la Banque nationale d'émettre des billets de banque. Le régime en vigueur, a-t-il précisé dans son message, a fait ses preuves. Conférer le monopole des billets de banque à un institut d'émission jouissant de la personnalité civile et revêtant la forme d'une société anonyme est la solution qui assure la plus large autonomie à la banque centrale. Une «banque d'Etat placée sous une administration spéciale» serait soumise à des influences politiques plus fortes qu'une banque centrale organisée en société anonyme et n'offre par conséquent plus guère une solution de rechange valable. Les Chambres ont approuvé à l'unanimité le projet d'arrêté fédéral, le Conseil des Etats à la session d'automne et le Conseil national à la session d'hiver 1996.

4 Prise de position sur le projet de nouvelle constitution

Prise de position de la Banque nationale

Le projet de réforme de la constitution, qui a été publié en juin 1995, contient également un article mis à jour sur la politique monétaire. Ce nouvel article doit remplacer les dispositions actuelles des articles 38 (sur la monnaie) et 39 (sur la banque d'émission).

Dans sa prise de position du 29 février 1996, la Banque nationale a estimé que la mise à jour des dispositions constitutionnelles sur la monnaie était un point important du projet de réforme. Nous avons approuvé le regroupement, en une seule norme constitutionnelle, des principes fondamentaux régissant la monnaie. Nous avons également salué la suppression proposée du rattachement du franc à l'or, la norme attribuant expressément à la Confédération le pouvoir de légiférer dans le domaine monétaire et l'ancrage dans la constitution de l'autonomie de la banque centrale. Astreindre la banque centrale, avons-nous en outre souligné, à l'objectif de la stabilité de la valeur de la monnaie est aujourd'hui reconnu, sur le plan mondial, comme un principe directeur. L'introduction d'un tel objectif dans la constitution aurait cependant dépassé le cadre d'une simple mise à jour des dispositions constitutionnelles. Pour asseoir la

confiance du public dans la monnaie suisse, nous avons proposé d'ajouter une disposition contraignant la Banque nationale à constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes.

Le Département fédéral de justice et police a tenu compte de cette proposition. Le 20 novembre 1996, le Conseil fédéral a approuvé le projet remanié de nouvelle constitution et le message y afférent. Conformément à l'article 89 du projet de constitution, la Banque nationale aura l'obligation de constituer suffisamment de réserves monétaires. Cette disposition est conçue pour prendre le relais de la couverture des billets en circulation par de l'or et des devises, couverture qui, selon le projet, ne sera plus exigée.

**Adaptation de l'article sur la
politique monétaire**

Autres tâches de la Banque nationale

1 Gestion des actifs

1.1 Grandes lignes

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances sur des débiteurs suisses (titres et papiers monétaires en francs). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une partie des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Nous achetons des actifs pour approvisionner l'économie en monnaie centrale. Ceux-ci représentent la contre-valeur réelle de la monnaie centrale et, partant, contribuent à asseoir la confiance en notre monnaie. Pour gérer la monnaie centrale, nous recourons principalement à des swaps dollars contre francs et à des opérations sur des actifs en francs. Les dollars découlant de swaps constituent des réserves qui sont couvertes, sur le marché à terme, contre le risque de change.

Les réserves de devises non couvertes contre le risque de change nous permettent d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. Elles sont placées en majeure partie en dollars, la principale monnaie de réserve et d'intervention. Nous pouvons en tout temps, pour soutenir la valeur extérieure de notre monnaie, vendre contre des francs des réserves de devises non couvertes. Notre encaisse-or n'est par contre pas mobilisable pour intervenir sur le marché des changes. En vertu de la loi, le franc est rattaché à l'or, ce qui signifie que nous ne pouvons vendre et acheter de l'or qu'au prix officiel, lequel est très inférieur au prix du marché. Néanmoins, tant l'encaisse-or que les réserves de devises non couvertes jouent un rôle capital en cas de crise. Toutes deux contribuent en effet à ce que la Suisse, même dans une telle situation, reste solvable face à l'étranger et soit en mesure de financer des importations vitales.

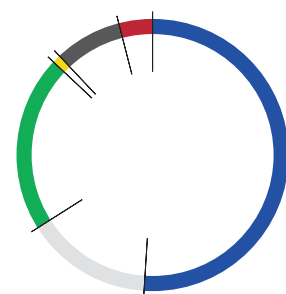
La marge de manœuvre dont nous disposons pour la gestion de nos réserves d'or et de devises est fortement restreinte par la loi sur la Banque nationale. Les dispositions légales empêchent une gestion active de l'encaisse-or et limitent considérablement nos possibilités du côté des réserves de devises. La loi définit non seulement les catégories d'actifs que nous sommes autorisés à acquérir, mais aussi les instruments auxquels nous pouvons recourir. Nous nous efforçons cependant de gérer nos réserves de devises en cherchant à obtenir le meilleur rendement possible, sans contrevenir aux dispositions légales ni nuire à notre mandat monétaire. Nos placements à l'étranger sont, de par la loi, limités aux seuls marchés monétaires et, de plus, le cercle des débiteurs est étroit. Pour des raisons monétaires, nous détenons la majeure partie de nos réserves de devises en dollars et renonçons à une couverture contre le risque de change. A long terme, l'expérience le montre, les pertes que nous pouvons subir, du fait de l'évolution des cours de change, sur les réserves de devises non couvertes sont compensées par des rentrées d'intérêts plus élevées sur les placements concernés.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Rôle des actifs suisses et des réserves de devises couvertes

Rôle des réserves de devises non couvertes et de l'encaisse-or

Marge de manœuvre restreinte pour la gestion des réserves de devises et de l'encaisse-or



Structure des actifs de la Banque nationale, en pour-cent

Rés. de devises non couvertes 51

Swaps devises contre francs 15

Or 21

Autres actifs en francs 1

Actifs financiers en francs 8

Autres actifs en monnaies étrangères 4

Total: 57,8 milliards de francs (moyenne annuelle)

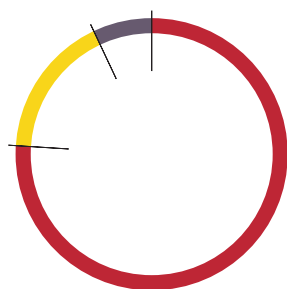
1.2 Placements de devises

Politique de placement et contrôle des risques

Dans nos placements, nous tenons compte de critères de sécurité et de liquidité. Nous sommes ainsi en mesure, au besoin, de procéder rapidement à des ventes, sans risque de subir de lourdes pertes. C'est pourquoi la loi sur la Banque nationale nous autorise à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales ou de banques étrangères et à effectuer des dépôts à terme fixe dans des banques étrangères. Tous nos placements doivent être à douze mois d'échéance au plus. Nous n'opérons qu'avec des banques de premier ordre et veillons à ne pas concentrer les risques par débiteur. Des limites internes sont fixées sur la base des notations d'agences spécialisées. Compte tenu de ces contraintes, nous gérons le risque d'intérêt dans chaque monnaie et maintenons la durée résiduelle moyenne des portefeuilles – un par monnaie – aussi proche que possible de celle des portefeuilles de référence. Nous comparons nos rendements avec ceux des portefeuilles de référence, mais aussi avec les performances enregistrées par un conseiller externe, auquel nous avons confié la gestion d'une petite part de nos placements en dollars.

Placements et résultats obtenus

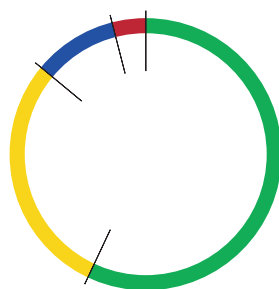
Les réserves de devises sont libellées dans les trois principales monnaies, à savoir le dollar des Etats-Unis, le mark allemand et le yen japonais. D'une année à l'autre, la part du mark allemand a légèrement augmenté, au détriment de celle du dollar qui est restée cependant largement dominante. Sur l'ensemble des placements, 80% environ portaient sur des titres garantis par des Etats et, parmi ces papiers, quelque 63% étaient des titres publics américains. Les durées résiduelles moyennes étaient de 4,5 mois pour les portefeuilles en dollars et en marks allemands et de 3 mois pour le portefeuille en yens. Les rendements obtenus ont ressenti les effets du repli que les taux d'intérêt ont marqué d'une année à l'autre sur ces trois marchés monétaires; ils se sont inscrits respectivement à 5,4%, 3,5% et 0,5%, soit à des niveaux inférieurs à ceux de 1995. La durée résiduelle des placements étant courte, les gains en capital n'ont pu compenser le recul du produit des intérêts. Abstraction faite des gains enregistrés sur les trois monnaies susmentionnées à la suite de l'évolution des cours de change, le rendement global des placements de devises a été de 5%.



Placements de devises
selon le débiteur
en pour-cent

Titres publics 76
Institutions monétaires 17
Autres placements sur marchés
monétaires 7

Total: 44,6 milliards de francs
(moyenne annuelle)



Placements de devises
selon la monnaie
en pour-cent

Dollars des E.-U. non couverts 57
Dollars des E.-U. couverts 29
Marks allemands 10
Yens japonais 4

Total: 44,6 milliards de francs
(moyenne annuelle)

1.3 Titres suisses

Depuis le début des années quatre-vingt, la Banque nationale crée une partie de la monnaie centrale en achetant des obligations, sur le marché suisse des capitaux, pour un montant net de quelque 100 millions de francs par an. Nous gérons ce portefeuille d'obligations en respectant les contraintes légales, mais aussi en veillant à ne pas nuire à la politique monétaire ni à tirer parti de celle-ci. Aussi notre politique de placement obéit-elle à des règles très précises. Nous répartissons les achats sur l'ensemble de l'année. Nous sommes autorisés à acquérir uniquement des obligations de collectivités publiques, des lettres de gage ainsi que des obligations négociables de banques en Suisse, ce qui restreint le risque de crédit. Nous prenons en considération toutes les catégories de débiteurs prévues par la loi, dans des proportions qui tiennent compte approximativement de l'ensemble des titres que ces débiteurs ont sur le marché.

Évalué aux prix du marché, le portefeuille atteignait 4821,5 millions de francs à fin 1996, contre 4686,7 millions un an auparavant. La durée résiduelle moyenne pondérée des flux de trésorerie sur le portefeuille («duration») a augmenté, passant de 4 ans à 4,3 ans. Les rentrées d'intérêts se sont élevées à 242,9 millions de francs. Les pertes de cours dues à la hausse des taux d'intérêt au premier semestre ont été plus que compensées par les gains qui ont résulté, au second semestre, d'un nouveau repli des taux. Au total, des gains de cours de 17,4 millions de francs ont été enregistrés. Le rendement s'est inscrit à 5,75%.

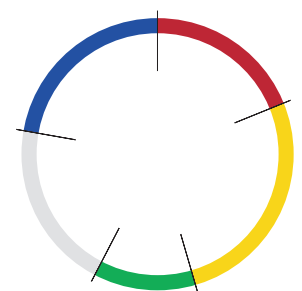
1.4 Examen de la politique de placement et de la distribution des bénéfices

Au début du mois de juin 1996, la Banque nationale et le Département fédéral des finances ont chargé un groupe de travail commun d'examiner la politique de placement de l'institut d'émission et de chercher des moyens de gérer les réserves de devises de manière plus rentable. Le groupe de travail avait en outre pour mission d'élaborer des propositions en vue d'une meilleure stabilisation de la distribution des bénéfices de la Banque nationale à la Confédération et aux cantons.

Grandes lignes de la gestion

Placements et résultats obtenus

Groupe de travail commun
du Département fédéral des
finances et de la Banque
nationale



Titres en francs suisses
selon le débiteur
en pour-cent

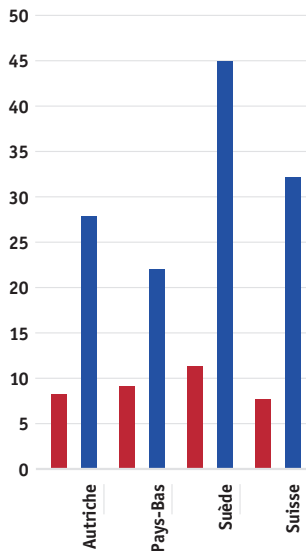
Confédération	19
Cantons	27
Communes	12
Centrales de lettres de gage	20
Banques	22

Total: 4,6 milliards de francs
(moyenne annuelle)

Appréciation du volume des réserves de devises de la Banque nationale

Proposition en vue d'une révision partielle de la loi sur la Banque nationale

Proposition pour la distribution des bénéfices



Réserves de devises

En pour-cent du PIB

En pour-cent des importations

Moyenne des années 1992 à 1994 (Autriche, Pays-Bas et Suisse) et des années 1992 et 1993 (Suède)
Suisse: réserves de devises non couvertes.

Sources: FMI, BNS

Dans son rapport, qui a été publié le 20 décembre après avoir reçu l'approbation du Conseil fédéral et de la Direction générale, le groupe de travail constate que les réserves de devises non couvertes contre le risque de change atteignent, en Suisse, un volume approprié, qui correspond approximativement à ce que détiennent les instituts d'émission d'autres petits pays européens. Il souligne également que les réserves de devises d'une banque centrale jouent un rôle avant tout sur le plan monétaire. Aussi ces réserves ne peuvent-elles être gérées exclusivement selon des critères de rendement et de risque. Il faut cependant que la Banque nationale soit en mesure d'obtenir des revenus aussi élevés que possible, compte tenu des exigences en matière de liquidité et de sécurité.

A cette fin, le groupe de travail suggère, dans son rapport, de procéder à une révision partielle de la loi sur la Banque nationale (LBN). Il propose notamment de supprimer, pour les placements à l'étranger négociables, l'échéance maximale qui est aujourd'hui de douze mois. La Banque nationale pourrait ainsi relever la durée moyenne de ses placements de devises et, partant, accroître le rendement de ceux-ci. En outre, le recours aux produits dérivés pour gérer les risques de marché sur les réserves de devises et une gestion active de l'encaisseur grâce à des prêts d'or («gold lending») contribueraient, à condition que ces deux possibilités soient autorisées par la loi, à améliorer les revenus de l'institut d'émission. De plus, la couverture-or minimale des billets de banque en circulation devrait être ramenée de 40% à 25% pour que la Banque nationale puisse respecter cette disposition légale, même en cas de prêts d'or. Selon le groupe de travail, la révision partielle de la loi devrait permettre à l'institut d'émission d'enregistrer au total des recettes supplémentaires de 400 millions de francs par an, en moyenne.

Le groupe de travail formule par ailleurs une proposition pour stabiliser plus efficacement la distribution des bénéfices à la Confédération et aux cantons. Le montant distribué serait fixé sur la base d'une prévision des revenus et resterait constant durant une période de cinq ans. Enfin, la Banque nationale devrait être exemptée de l'impôt fédéral direct, son assujettissement n'étant guère judicieux puisqu'il revient uniquement à modifier les parts de la Confédération et des cantons aux bénéficiaires.

2 Trafic des paiements

2.1 Principes

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. Les banques fournissent leurs prestations par l'intermédiaire des entreprises du Groupe Telekurs. La Banque nationale approvisionne l'économie en billets et en pièces par le truchement du système bancaire. Elle joue en outre le rôle de centre de règlement pour les paiements sans numéraire entre les banques ainsi qu'entre la Poste et les banques.

Depuis 1987, la Banque nationale et Telekurs Payserv SA gèrent en commun le système électronique de paiements interbancaires SIC (Swiss Interbank Clearing). Le SIC est un système à règlement brut dans lequel chaque transaction est passée individuellement sur les comptes de virements que les participants détiennent à la Banque nationale. Aujourd'hui, de tels systèmes sont appelés «à règlement brut en temps réel» (RBTR). Les banques recourent au SIC pour leurs transferts de montants importants ainsi que pour une partie de la masse des petits paiements. Depuis le mois de mars 1995, le système de règlement des opérations sur titres SECOM de la Société suisse pour le virement de titres SA (SEGA) est relié au SIC. Ce raccordement permet d'assurer une livraison et un paiement simultanés dans les opérations sur titres («livraison contre paiement») et, partant, d'éviter les risques de règlement.

Les autres services interbancaires, à savoir les échanges de supports de données (DTA), le système de recouvrement direct (LSV), le clearing des chèques (chèques uniformes), le système bancomat, le transfert électronique de fonds (TEF/TPV) et le système ec-Direct, sont des systèmes à règlement net. Les créances interbancaires qui résultent des paiements passant par ces systèmes sont réglées à intervalles fixes – le plus souvent une fois par jour – par des écritures sur les comptes de virements à la Banque nationale. Le système de paiement de la Poste est utilisé essentiellement pour la masse des petits paiements. Les comptes postaux de la Banque nationale assurent le lien entre les systèmes de paiement des banques et de la Poste.

Aperçu

Développements dans les opérations de paiement sans numéraire

Participation à d'autres services dans le cadre du trafic des paiements

2.2 Approvisionnement en numéraire

Numéraire en circulation

D'une année à l'autre, la circulation des billets a progressé de 2,4% pour s'inscrire en moyenne à 28,2 milliards de francs. Quant à la circulation des pièces, elle n'a que légèrement augmenté, passant à 2,1 milliards de francs.

Confection et destruction de billets

La Banque nationale a pris livraison de 268 millions de billets neufs d'une valeur nominale totale de 3,4 milliards de francs. Elle a retiré, pour les détruire, 143,6 millions de billets détériorés ou rappelés d'une valeur nominale de 11,3 milliards de francs.

Mouvement de caisse

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse s'est accru de 6,6% pour atteindre 144,2 milliards de francs en 1996. Les comptoirs ont ainsi repris 420 millions de billets environ, soit un volume dépassant de 7,9% celui de l'année précédente, et en ont vérifié l'authenticité, la qualité et le nombre.

Nouveau billet de 20 francs

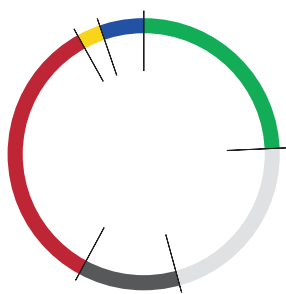
Le 1^{er} octobre, la Banque nationale a lancé la deuxième coupure de la nouvelle série, le billet de 20 francs. Consacré au compositeur Arthur Honegger, ce billet reprend la structure de la coupure de 50 francs, à l'effigie de Sophie Taeuber-Arp. Par sa couleur rouge, il se distingue nettement de l'actuelle coupure de 100 francs. La nouvelle série fait appel aux techniques les plus modernes en matière de conception et d'impression. Les éléments de sécurité permettent au public de vérifier aisément l'authenticité des coupures.

Mise en circulation des autres coupures jusqu'en automne 1998

Les autres coupures – à commencer par celle de 10 francs au printemps de 1997 – seront émises au rythme de deux par an, jusqu'en automne 1998. Les billets de la série précédente, lancés entre 1976 et 1979, conservent leur validité jusqu'à nouvel avis. Les coupures d'émissions antérieures, rappelées en 1980, peuvent être échangées à la Banque nationale jusqu'au 30 avril 2000.

Numismatique

En 1996, la Banque nationale a mis en circulation 23 400 séries de monnaies. A la demande et pour le compte de la Confédération, elle a également émis 457 700 pièces commémoratives.



Billets en circulation
Coupures en millions d'unités

10 francs: 60
20 francs: 53
50 francs: 30
100 francs: 84
500 francs: 7
1000 francs: 13

Moyenne annuelle

2.3 Trafic des paiements SIC

A fin 1996, 218 établissements étaient raccordés au SIC (1995: 214). Quelque 427 000 paiements, pour un montant de 150 milliards de francs environ, ont été exécutés chaque jour, par le SIC, en 1996. Ainsi, les paiements traités par le SIC en deux jours et demi atteignent un montant correspondant approximativement au produit national brut annuel de la Suisse.

Augmentation des transactions traitées par le SIC

Evolution des flux de paiements¹

	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne SIC	253	263	349	382	427
Moyenne SECOM	–	–	–	13	20
Maximum SIC	521	580	925	1154	1156
Maximum SECOM	–	–	–	24	40

Volume quotidien des paiements en milliards de francs

Moyenne SIC	131	133	131	128	150
Moyenne SECOM	–	–	–	3	5
Maximum SIC	232	217	270	257	290
Maximum SECOM	–	–	–	7	10

Vitesse de circulation²

Moyenne	67	63	61	57	58
Maximum	125	113	121	112	90

1 Depuis le 27 mars 1995, les paiements SECOM sont inclus dans les flux de paiements passant par le SIC.

2 Rotation moyenne d'un franc par jour

Les établissements raccordés au SIC peuvent faire passer par ce système des paiements de plus de 100 millions de francs, comme ceux qui portent sur de très petites sommes. La ventilation des flux selon le nombre et le montant des paiements révèle de grandes divergences: les paiements peu élevés (jusqu'à 5000 francs) représentent, en nombre, plus de 80% des transactions, mais seulement 0,2% en valeur. A l'inverse, les gros paiements (1 million de francs et davantage) forment plus de 95% de la valeur totale des transactions, mais moins de 5% du nombre total de celles-ci.

Ventilation des paiements

Flux de paiements par jour

	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre¹					
1–4 999 francs	80,3	81,2	84,9	83,0	82,7
5 000–999 999 francs	15,9	15,1	12,3	14,5	14,8
1 000 000 francs et davantage	3,9	3,7	2,8	2,5	2,5
Montant¹					
1–4 999 francs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
5 000–999 999 francs	2,2	2,2	2,2	3,2	3,2
1 000 000 francs et davantage	97,6	97,6	97,6	96,5	96,5

1 Selon l'importance des montants, en pour-cent du total

3 Statistiques

Fondements

La Banque nationale mène, auprès des banques et d'autres entreprises de l'industrie et des services, les enquêtes statistiques qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Les données ainsi recueillies servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture et à l'établissement de la balance des paiements. Les bilans bancaires nous permettent notamment de calculer les agrégats monétaires. Les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire nous fournissent des chiffres sur leurs relations avec l'étranger, plus particulièrement sur les investissements directs, en vue de dresser la balance des paiements. Nous établissons également la statistique des fonds de placement et collectons des données sur les marchés de l'argent et des capitaux. Ces enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des informations et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales. Nous nous efforçons de mettre sur pied des systèmes aussi rationnels que possible pour la transmission des données. Ainsi, les premiers jalons ont été posés, en 1996, pour que les banques puissent transmettre «on line» leurs informations à l'institut d'émission.

Améliorations apportées à plusieurs statistiques

A l'occasion de la révision des dispositions régissant les fonds propres et l'établissement des comptes des banques, nos enquêtes statistiques sur le secteur bancaire, nos banques de données et nos publications ont été réexaminées et adaptées en 1996. Afin d'être en mesure de fournir rapidement des données sur l'évolution des agrégats monétaires, nous avons introduit une enquête préliminaire auprès d'un nombre représentatif d'établissements. Par ailleurs, nous avons complété nos enquêtes pour tenir compte d'innovations sur les marchés financiers. Nous avons aussi adapté la structure de la balance des paiements au schéma recommandé par le FMI. Enfin, nous avons élaboré, en collaboration avec l'Association suisse des fonds de placement, un projet en vue d'une statistique plus détaillée des fonds de placement.

4 Services rendus à la Confédération

Fondements

La Banque nationale agit également en tant que banquier de la Confédération. La loi sur la Banque nationale définit les services à rendre à la Confédération, interdit le financement de déficits par des crédits de l'institut d'émission et précise que les prestations sont fournies gratuitement. En vertu de ces dispositions, nous remplissons pour la Confédération des tâches dans les domaines du trafic des paiements, du service de la monnaie ainsi que du recueil et du placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux.

Rôle d'agent sur le marché monétaire

La Confédération détient ses liquidités à la Banque nationale, sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe. Nous rémunérons les avoirs à vue, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour, et les dépôts à terme, aux taux du marché. Lorsque la Confédération doit faire face à des resserrements imprévus de liquidités, nous prêtons notre concours pour qu'elle reçoive des crédits bancaires à court terme. Parfois, elle doit

recourir aux avances sur nantissement de la Banque nationale, avances qui lui sont accordées aux conditions appliquées aux banques.

En 1996, nous avons lancé pour le compte de la Confédération 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et dix emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 103,1 milliards de francs, et 49,9 milliards ont été attribués. Pour les emprunts fédéraux, nous avons reçu des souscriptions totalisant 10,6 milliards de francs et attribué une somme de 4,5 milliards.

Emprunts et créances comptables à court terme

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre d'émissions¹					
Emprunts fédéraux	10	16	16	7	10
CCCT	24	24	52	52	52
Total des souscriptions en milliards de francs					
Emprunts fédéraux	12,6	14,2	9,9	8,2	10,6
CCCT	23,8	59,0	71,8	94,7	103,1
Total des attributions en milliards de francs					
Emprunts fédéraux ²	6,2	8,6	6,8	3,5	4,5
CCCT	15,6	34,5	46,7	47,1	49,9
Encours à la fin de l'année en milliards de francs					
Emprunts fédéraux	17,2	24,1	28,6	29,8	33,8
CCCT	7,2	11,3	12,7	14,1	14,7

1 Selon la date de libération

2 Sans les tranches pour compte propre

La Banque nationale accepte des versements pour le compte de la Confédération et effectue des paiements, en Suisse et à l'étranger, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez elle. Les offices fédéraux couvrent leurs besoins en numéraire par des retraits à la Banque nationale. Les excédents de numéraire de la Confédération, notamment ceux de la Poste et des CFF, retournent chez nous par l'intermédiaire des banques. De plus, nous tenons le livre de la dette de la Confédération et assurons l'administration de valeurs pour le compte de la Confédération et d'institutions qui lui sont proches.

Services dans les domaines de la gestion et des paiements

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

5.1 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

Grandes lignes

Des entrevues régulières ont eu lieu, en 1996 également, entre la Commission fédérale des banques (CFB) et la Direction générale de la Banque nationale. Nous avons en outre coopéré étroitement avec le secrétariat de la CFB sur plusieurs questions, notamment lors de l'examen de modifications légales portant sur le domaine financier.

Loi sur les bourses:
second paquet de dispositions
d'exécution

Après avoir soumis à consultation, en automne 1995, un premier paquet de dispositions d'exécution de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses; LBVM), la CFB a ouvert, à fin mars 1996, une procédure de consultation sur un second paquet. Celui-ci comprend un projet pour les chapitres 3 et 4 de l'ordonnance de la CFB sur les bourses (publicité des participations et offres publiques d'acquisition), un projet d'ordonnance relatif à la Commission des offres publiques d'acquisition et, enfin, un projet de règlement régissant la Commission des offres publiques d'acquisition.

Position de la Banque nationale

Dans sa prise de position, la Banque nationale a attiré l'attention sur le fait que le législateur suisse s'était inspiré, pour la réglementation des offres publiques d'acquisition, d'une proposition de directive de l'UE, directive dont la portée a entre-temps été fortement atténuée, après notamment l'abandon de l'obligation de présenter une offre publique d'acquisition en cas de dépassement d'un certain taux de participation. Or la loi suisse sur les bourses prévoit une telle obligation à son article 32, sous réserve d'une clause d'«opting out». Aussi, afin d'éviter une trop grande divergence avec les dispositions en vigueur dans les Etats membres de l'UE, avons-nous suggéré de réexaminer la section 5 de la LBVM, avant l'entrée en vigueur de celle-ci, à la lumière de la compétitivité de la Suisse en tant que place internationale du négoce de titres. Nous avons en outre soumis une série de propositions pour mieux préciser des dispositions d'exécution de la CFB et de la Commission des offres publiques d'acquisition.

5.2 Collaboration avec le Département fédéral des finances et la Commission pour les questions conjoncturelles

Groupe de travail «banques
cantonales»

La Banque nationale a participé à un groupe de travail qui, sous la présidence du Département fédéral des finances, s'est penché sur le statut des banques cantonales. Les recommandations de ce groupe de travail visent à accorder une plus grande marge de manœuvre aux cantons en ce qui concerne leurs rapports avec leur banque cantonale, mais aussi les questions portant sur les fusions, la coopération et l'adaptation de la forme juridique.

Dans son rapport du mois de décembre 1996, le groupe de travail propose de modifier la loi sur les banques afin que tout établissement créé en vertu d'un acte législatif cantonal et au capital duquel le canton détient une participation qualifiée puisse faire figurer les termes de «banque cantonale» dans sa raison sociale. La garantie du canton ne devrait plus être un élément caractéristique des banques cantonales. Les établissements sans garantie cantonale devraient être soumis à la surveillance intégrale de la CFB et ne plus bénéficier d'allègements dans la législation sur les banques.

Au mois de février 1996, le chef du Département fédéral de l'économie publique a, sur proposition de la Banque nationale, chargé un groupe de travail de la Commission pour les questions conjoncturelles d'examiner les répercussions de l'Union économique et monétaire (UEM) sur l'économie suisse et d'identifier les possibilités d'action de la Banque nationale et d'autres autorités. Le groupe de travail était constitué de représentants des autorités fédérales, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux et de la Banque nationale. Comme les retombées de l'UEM sur l'économie suisse dépendront probablement des modalités et du calendrier de la réalisation de l'UEM, le groupe de travail a retenu quatre scénarios possibles. Dans le premier, la troisième étape de l'UEM commence début 1999, comme prévu, avec un nombre restreint de pays participants qui remplissent les critères de convergence fixés dans le traité de Maastricht. Selon le deuxième scénario, les critères de convergence sont assouplis afin de permettre à un nombre de pays aussi élevé que possible de participer à l'UEM. Dans le troisième, le démarrage de la troisième étape est reporté, mais le public croit toujours à la réalisation de l'UEM. Enfin, le quatrième scénario correspond au troisième, mais la réalisation de l'UEM paraît lointaine.

Lors du passage à la troisième étape de l'UEM, le franc risque d'enregistrer une revalorisation en termes réels, qui pourrait affaiblir la capacité concurrentielle de l'économie suisse. Dans le premier et le troisième scénarios, cette revalorisation du franc serait plutôt modérée et passagère. Dans l'hypothèse du deuxième scénario, il faudrait par contre s'attendre à de graves turbulences monétaires. La Banque nationale serait alors concernée au premier chef et devrait relâcher les rênes monétaires. En assouplissant trop sa politique monétaire, elle risquerait toutefois de raviver l'inflation à moyen terme.

Le groupe de travail s'est prononcé contre un rattachement durable du franc à la monnaie unique européenne. Un tel ancrage impliquerait, pour l'institut d'émission, une perte de son autonomie dans la conduite de la politique monétaire; en outre, les taux d'intérêt suisses à court terme augmenteraient pour s'aligner sur le niveau européen. Le groupe de travail a également rejeté l'idée d'ériger des barrières à l'importation de capitaux ou de recourir à toute autre mesure dirigiste. Il a en revanche décrit les apports que les autres domaines de la politique économique pourraient fournir en vue de renforcer l'attrait de la Suisse en tant que place économique.

Groupe de travail «Union économique et monétaire»

Répercussions sur l'économie suisse

Propositions du groupe de travail

5.3 Relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

Retour sous les feux de l'actualité

Les relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale sont redevenues, au cours de l'année 1996, un thème brûlant, tant en Suisse qu'à l'étranger. Le débat a porté notamment sur le volume et le sort des valeurs patrimoniales qui ont été déposées en Suisse avant et pendant la Seconde Guerre mondiale par des victimes du régime national-socialiste, sur les opérations sur or passées par la Banque nationale pendant cette période ainsi que sur la question des fonds nazis placés en Suisse. Le problème des fonds en déshérence avait fait l'objet de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1962 sur les avoirs en Suisse d'étrangers ou d'apatrides persécutés pour des raisons raciales, religieuses ou politiques. Or d'aucuns doutent aujourd'hui des effets de cet arrêté. De plus, des jugements critiques ont été portés sur les accords conclus entre la Suisse et plusieurs pays de l'ancien bloc communiste en vue d'indemniser des citoyens suisses dépossédés de leurs biens.

Comité indépendant

Le 2 mai 1996, l'Association suisse des banquiers et diverses organisations juives ont signé un «Memorandum of Understanding» et institué ainsi un Comité chargé d'examiner la question des avoirs dont les titulaires n'ont plus été en contact avec leur banque. Monsieur Paul Volcker, ancien président de la Réserve fédérale américaine, assume la présidence de ce Comité.

Base légale pour des recherches historiques

Il est vite apparu que seuls des travaux approfondis de recherche historique permettraient de faire toute la lumière sur les relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Aussi les Chambres fédérales ont-elles créé la base légale nécessaire en adoptant, le 13 décembre 1996, l'arrêté fédéral concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste. Le 19 décembre, le Conseil fédéral a confié à une commission comprenant huit historiens et un juriste, dont quatre experts étrangers, la tâche d'éclaircir ces questions. Il a nommé Monsieur Jean-François Bergier, professeur, à la tête de cette commission.

Position de la Banque nationale

La Banque nationale salue la décision des Chambres fédérales et la mise en place du «Comité Volcker». Toutes deux sont de nature à faciliter le débat portant sur une période difficile de l'histoire suisse. Les opérations sur or passées par l'institut d'émission avec la Reichsbank d'Allemagne avaient fait l'objet, après la guerre, d'un accord avec les Alliés, accord qui réglait la question sur le plan du droit international. Après l'ouverture des archives dans les années quatre-vingt, plusieurs historiens avaient soumis ces opérations à des analyses critiques. Aujourd'hui, il s'agit pour la Suisse de porter un jugement sur ces événements, avec un recul d'un demi-siècle, et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10), qui est constitué des dix principaux pays industrialisés et de la Suisse, et la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle collabore également en apportant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. La Banque nationale fournit la contribution de la Suisse, soit la position de réserve au FMI. Cette contribution est assimilable à une créance rémunérée. Le FMI finance ses activités avec les positions de réserve des pays membres. La position de réserve de la Suisse atteignait 1064,9 millions de DTS à la fin de 1996 (1 DTS valait alors 1,94 franc), contre 981,2 millions un an auparavant. Elle ne peut être supérieure à la quote-part de la Suisse, quote-part qui est de 2470,4 millions de DTS et qui représente notre participation au capital du FMI. Dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE), la Banque nationale tient une ligne de crédit supplémentaire de 1020 millions de DTS à la disposition du FMI. Ce dernier ne peut faire appel aux AGE qu'en cas de détérioration du système monétaire international et si, de surcroît, ses ressources ordinaires sont insuffisantes. En 1996, il n'a pas dû y recourir. La Banque nationale fournit en outre la contribution suisse de 151,7 millions de DTS au compte de prêts de la facilité d'ajustement structurel renforcée et prolongée (FASR II). La Confédération garantit à l'institut d'émission le remboursement des crédits FASR, avec intérêts, dans les délais. La FASR sert au financement de crédits à long terme, assortis de taux d'intérêt bas, en faveur de pays en développement pauvres. La Confédération apporte pour sa part une contribution permettant d'appliquer un taux d'intérêt faible à ces crédits. En 1996, la limite ouverte par la Suisse, soit 151,7 millions de DTS, n'a pas été utilisée.

Statut de membre du Fonds monétaire international

6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale participe aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G10 ainsi qu'à divers groupes de travail institués au sein de celui-ci.

Au début de 1997, le Conseil d'administration du FMI a approuvé les nouveaux accords d'emprunt (NAE). Les NAE sont des accords parallèles aux accords généraux d'emprunt (AGE). Ils permettront au FMI de lever jusqu'à 34 milliards de DTS auprès des pays participant aux AGE – le G10 – et de quatorze nouveaux membres pour faire face à une détérioration du système monétaire international,

Nouveaux accords d'emprunt

si ses propres ressources ordinaires ne suffisent pas. Les NAE entreront en vigueur dès qu'ils auront été signés par un nombre suffisant de participants, soit dès qu'une part de 85% du montant total aura été réunie. Si le FMI doit emprunter des fonds, il lui faudra recourir d'abord aux NAE. Les AGE seront à disposition uniquement si le FMI ne peut faire appel aux NAE ou si des pays du G10 ont besoin de crédits. Les AGE et les NAE ne pourront être activés ensemble. Les pays du G10 assureront le financement des NAE à hauteur de 80% environ. Il est prévu que la Banque nationale soit, comme pour les AGE, l'institution participante aux NAE et qu'elle fournisse la contribution suisse qui est de 1557 millions de DTS. Les crédits que la Banque nationale accordera au FMI au titre des NAE ne bénéficieront pas de la garantie de la Confédération.

Groupe de travail «crises de liquidités»

Après la crise mexicaine de fin 1994, le G10 a confié à un groupe de travail la tâche d'examiner des mesures pour surmonter des crises de liquidités de débiteurs souverains. Le groupe de travail a publié son rapport final en mai 1996. Il estime que le respect des contrats de crédit doit revêtir une importance primordiale. En cas d'interruption du service de la dette, il faudrait chercher des solutions souples et adaptées. La recherche de telles solutions serait facilitée notamment si les contrats de prêt prévoyaient une coopération entre débiteurs et créanciers. Ni les débiteurs ni les créanciers ne doivent s'attendre, en cas de crise de liquidités, à être à l'abri d'éventuelles pertes.

6.3 Participation à la BRI

Comité de Bâle

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 se rencontrent une fois par mois dans le cadre de la BRI. En outre, des représentants de la Banque nationale participent à plusieurs comités de la BRI, notamment au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et au Comité sur les systèmes de paiement et de règlement.

La Banque nationale et la Commission fédérale des banques ont toutes deux participé aux travaux du Comité de Bâle. En 1996, les travaux ont porté avant tout sur la définition de normes de fonds propres pour les banques opérant au niveau international, en particulier sur l'examen de modèles internes utilisés par les banques pour déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture des risques de marché et sur la question de la compensation de créances entre plusieurs parties (compensation multilatérale). En outre, le Comité de Bâle s'est employé à renforcer le dialogue avec les autorités de surveillance bancaire de pays n'appartenant pas au G10.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement s'est penché sur les mesures permettant de gérer le risque de règlement dans les opérations de change et a publié, en mars 1996, un rapport consacré à cette question. Dans le déroulement des opérations de change, il y a risque lorsque, pour des raisons de fuseaux horaires par exemple, une des contreparties s'acquitte de son obligation de paiement mais ne reçoit pas de l'autre la monnaie achetée.

Groupe de travail «monnaie électronique»

Plusieurs groupes de travail institués au sein du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement ont conduit des travaux sur la monnaie électronique en vue d'identifier les problèmes, tant en ce qui concerne les cartes

prépayées que les systèmes de monnaie électronique sur réseaux informatiques internationaux. Les groupes de travail ont analysé la sécurité des dispositifs, les questions de régulation, les implications pour la politique monétaire et les aspects juridiques de la monnaie électronique. Ils ont abouti à la conclusion que la monnaie électronique ne soulève pas, pour le moment, de problèmes urgents pour les banques centrales, mais qu'il convient de continuer à observer attentivement l'évolution dans ce domaine.

6.4 Aide technique et cours de formation

La Banque nationale fournit une aide technique à des banques centrales qui sont dans une phase de démarrage ou de réorganisation. Nous apportons notre soutien soit à la demande du Fonds monétaire international, soit dans le cadre des programmes d'aide au développement mis sur pied par la Confédération. Des experts de la Banque nationale se rendent dans les banques centrales concernées et accueillent des collaborateurs venus en Suisse pour se former. En 1996, les banques centrales de Tanzanie (marchés financiers, marché des changes), de Madagascar (révision interne) et de la République kirghize (marchés des changes et de l'argent, numéraire) ont été les principales bénéficiaires de notre aide technique.

En matière de politique monétaire, le Centre d'études de Gerzensee organise des cours destinés à des collaborateurs qualifiés de banques centrales de pays en développement et en transition. Plus de cent représentants de banques centrales du monde entier ont participé aux cinq cours qui se sont déroulés en 1996.

Concours fournis dans divers domaines

Cours sur la politique monétaire

1 Organisation

La Banque nationale, en vertu de la constitution et de la loi qui la régit, a pour tâches principales de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. La Banque nationale est également le banquier de la Confédération. Le mandat qu'elle remplit sur le plan macroéconomique passe avant la recherche d'un bénéfice.

Tâches

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Les actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 60% des actions; le reste est pour l'essentiel en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Structure

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Compétences

Pour des motifs d'ordre historique, le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a huit succursales chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la conjoncture sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, 18 agences (20 à fin 1995), gérées principalement par des banques cantonales, apportent également leur concours.

Comptoirs

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse la situation et l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3^e département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés.

Conduite de la politique monétaire

Dans le domaine du trafic des paiements, nous remplissons une double tâche. Nous émettons les billets de banque et distribuons les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du 2^e département est chargée de ces opérations. La quantité des billets et pièces en circulation est déterminée par les besoins de l'économie et les habitudes de paiement. En outre, nous concourons à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Nous nous concentrons sur les paiements inter-

Contribution au trafic des paiements

bancaires et assurons le lien entre les systèmes bancaires et postaux. La Division de l'informatique et des autres services du 3^e département remplit les tâches en rapport avec le trafic des paiements sans numéraire.

Les services que la Banque nationale rend en tant que banquier de la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2^e département. Celle-ci est appelée à traiter des questions stratégiques, à effectuer des paiements sur ordre de la Confédération et à contribuer à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération essentiellement des opérations sur les marchés des changes et de l'argent ainsi que des paiements à l'étranger.

Banquier de La Confédération

Effectif du personnel et rotation

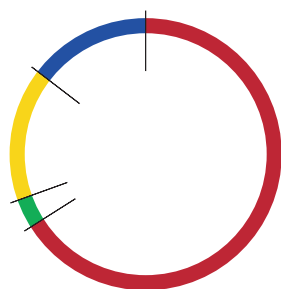
2 Personnel et ressources techniques

Sous l'angle du nombre de ses collaborateurs, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. En 1996, l'effectif du personnel a diminué légèrement, passant de 606 à 603, soit de 574,1 à 565,4 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs à temps partiel a augmenté de 10% pour s'inscrire à 108 (18% de l'effectif du personnel). La plupart des postes à temps partiel sont occupés par des femmes (81%). A fin 1996, 10% des cadres étaient des femmes. Pour accroître cette part, nous faisons en sorte que les personnes travaillant à temps partiel accèdent elles aussi à des postes à responsabilités. Dans les secteurs opérationnels de la Banque, nous avons stimulé la rotation des collaborateurs. Celle-ci a entraîné plus de souplesse dans l'engagement du personnel, mais aussi soumis les collaboratrices et collaborateurs à des exigences accrues.

Formation

Nous accordons une grande importance à la formation. En 1996, nous avons adopté une nouvelle stratégie qui met davantage l'accent sur la pratique et sur la formation dispensée sur le lieu de travail. Les coûts de formation se sont élevés à 1,1 million de francs. Sur ce montant, 8,5% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 57,8% au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 33,7% à la formation dans le domaine de l'informatique.

Politique en matière de personnel et de salaires



Personnel en pour-cent

- Hommes à plein temps 66
- Hommes à temps partiel 3
- Femmes à plein temps 16
- Femmes à temps partiel 15

En fin d'année

En automne de 1996, la Direction générale et le Comité de banque ont approuvé de nouvelles conditions d'engagement et un nouveau règlement sur les traitements. Le cadre réglementaire qui a ainsi été créé permet de donner une forme contractuelle plus souple aux rapports de travail. De nouveaux modèles pour l'horaire de travail ainsi qu'une politique salariale tenant compte davantage des prestations fournies et de la situation régnant sur le marché du travail contribueront à assurer la compétitivité de la Banque nationale en tant qu'employeur.

Dans le domaine de l'informatique, l'accent a porté en 1996 sur des travaux relatifs à une réorientation vers une stratégie client-serveur. La première étape du renouvellement complet des applications bancaires a consisté à définir une nouvelle architecture. De nouvelles solutions ont été évaluées pour le système comptable et la logistique. Dans les applications statistiques, nous avons commencé à mettre en place un nouveau produit pour le traitement des données collectées par la Direction de la statistique. Les travaux en vue d'améliorer la sécurité du réseau ont progressé, et la disponibilité de l'ensemble du système en cas de catastrophe a été accrue.

A la Division des billets et monnaies, nous avons mis sur pied un système de gestion de la qualité, conformément à la norme ISO 9001. Nous voulons ainsi garantir une haute qualité de tous les produits et services. La première étape s'est achevée, en décembre, avec l'obtention de la certification.

Depuis des années, quatre immeubles contigus, qui sont à proximité immédiate du bâtiment principal, abritent une partie des locaux du siège de Zurich. Deux de ces immeubles appartiennent à la Banque nationale depuis de nombreuses années; des locaux étaient loués dans les deux autres bâtiments. Nous avons pu acquérir l'un de ces immeubles au 1^{er} janvier 1996 et l'autre au 1^{er} janvier 1997. Nous avons par contre vendu l'immeuble de l'«Hôtel Bellerive» au 1^{er} janvier 1997.

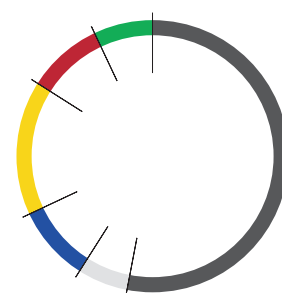
Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour le trafic des paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à d'autres banques centrales et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent et sur titres, des avances sur nantissement ainsi que de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les coûts afférents à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire ainsi que sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui concernent le Fonds monétaire international, et l'aide technique apportée aux banques centrales étrangères.

Développements dans l'informatique

Système de management de la qualité à la Division des billets et monnaies

Modifications dans le parc immobilier

Structure des coûts



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire	53
Paievements sans numéraire	6
Opérations actives	9
Politique monétaire	16
Services rendus à la Conféd.	9
Services à des tiers	7

3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

Conseil de banque

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 1996 a élu

Monsieur Georges Blum, Bâle, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, membre du Conseil de banque.

Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en nommant

Monsieur Robert Studer, Schönenberg, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses.

A compter du 18 avril 1997, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, deux membres du Conseil de banque renonceront à leur mandat. Il s'agit de

Monsieur Fred-Henri Firmenich, Genthod, président du conseil d'administration de Firmenich SA, et de

Monsieur Hans Huber, Heerbrugg, président du conseil d'administration et administrateur délégué de SFS Holding AG.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les services qu'ils lui ont rendus.

Des deux mandats vacants, un est à pourvoir par l'Assemblée générale et l'autre, ultérieurement, par le Conseil fédéral.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire

Monsieur Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales et directeur du Centre International d'Etudes monétaires et bancaires, membre du Conseil de banque.

Comités locaux

Le 19 avril 1996, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de

Monsieur Peter Wagner, Bâle, président du Comité local de Bâle depuis 1994 (membre depuis 1990), de

Monsieur Gérard Fatio, Genève, président du Comité local de Genève depuis 1992 (membre depuis 1988), et de

Monsieur Kurt Babst, Willisau, président du Comité local de Lucerne depuis 1994 (membre depuis 1988).

La Banque nationale les remercie du précieux concours qu'ils lui ont apporté.

Le Comité de banque et le Conseil de banque ont procédé aux nominations suivantes:

Bâle

Monsieur Peter Grogg, Bubendorf, président,

Monsieur Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress + Hauser (International) Holding AG, vice-président, et

Monsieur Raymond R. Cron, Bâle, directeur de Preiswerk & Cie SA, membre;

Genève

Monsieur Alain Peyrot, Vézenaz, président,
Monsieur Claude Hauser, Versoix, vice-président, et
Monsieur Jean-Claude Rinolfi, Givrins, président du conseil d'administration de Printelec SA,
membre;

Lucerne

Monsieur Gerry Leumann, Meggen, président,
Monsieur Hans-H. Gasser, Lungern, vice-président, et
Monsieur Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et
administrateur délégué de Schurter Holding AG, membre.

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 1996 a élu

Commission de contrôle

Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, partner d'ATAG Ernst & Young SA, membre de la Commission
de contrôle pour succéder à Monsieur Hans Casanova, Rhäzuns.

Monsieur Francis Sauvain, Morges, renonce pour raison d'âge à demander le renouvellement de
son mandat. Nous lui exprimons nos très sincères remerciements pour la contribution
qu'il a apportée, durant sept ans, aux travaux de la Commission de contrôle.

Le Conseil fédéral a nommé avec entrée en fonctions le 1^{er} mai 1996

Direction générale

président de la Direction générale:

Monsieur Hans Meyer, jusque-là vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département;
membre et vice-président de la Direction générale:

Monsieur Jean-Pierre Roth, jusque-là suppléant du chef du 3^e département;
membre de la Direction générale:

Monsieur Bruno Gehrig, jusque-là professeur à l'Université de Saint-Gall (HSG) et
directeur de l'Institut suisse d'économie bancaire et de finance.

Sur proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé

Direction

Monsieur Erich Spörndli, jusque-là chef de la Direction des études économiques
du 1^{er} département, suppléant du chef du 3^e département, avec entrée en fonction le
1^{er} janvier 1997. Monsieur Jean-Pierre Roth ayant été nommé vice-président de
la Direction générale, Monsieur Spörndli lui a succédé à la tête de la Division des
opérations monétaires, après un intérim assuré par Monsieur Christian Vital,
suppléant du chef du 3^e département et chef de la Division de l'informatique et des
autres services.

Monsieur René Kästli, directeur de la succursale de Saint-Gall, a quitté la Banque nationale
à fin juillet 1996 pour se consacrer à de nouvelles tâches dans l'économie privée.
Nous le remercions vivement pour les éminents services qu'il a rendus durant
de nombreuses années à l'institut d'émission.

Pour lui succéder, le Conseil fédéral a nommé, sur proposition du Conseil de banque,
Monsieur Jean-Pierre Jetzer, jusque-là chef du service économique au Département des
finances du canton de Saint-Gall.

Informations financières

Dans le bilan et le compte de résultat ci-après, les chiffres pour l'année 1995 ont été établis selon les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués jusqu'à fin 1995. Ils correspondent donc à ceux qui ont été publiés dans le précédent rapport de gestion. Leur présentation et leur agrégation ainsi que les titres des postes ont toutefois été adaptés. Dans l'annexe, les comparaisons d'une année à l'autre reposent – là où cela est possible et judicieux – sur des chiffres conformes aux nouveaux principes régissant l'établissement des comptes.

1 Compte de résultat pour 1996

en millions de francs

		1996	1995
	Voir annexe, chiffre		
Produit			
des placements de devises	01	1 794,8	1 910,7
de la position de réserve au FMI	02	55,1	45,6
des moyens de paiement internationaux	03	13,6	12,4
des crédits d'aide monétaire	04	10,7	12,1
Produit			
des créances à court terme sur débiteurs suisses	05	32,6	55,5
des avances sur nantissement	06	0,9	0,9
des créances sur les correspondants en Suisse	07	2,3	3,8
des titres suisses	08	260,3	238,1
Autres produits	09	12,9	8,9
Produit brut	10	2 183,2	2 288,0
Charges d'intérêts	11	-49,3	-101,6
Charges afférentes aux billets de banque	12	-15,1	-59,3
Charges de personnel	13	-82,0	-79,8
Autres charges d'exploitation	14	-54,0	-56,6
Amortissements sur l'actif immobilisé	15	-10,1	
Produit net	16	1 972,7	1 990,7
Ajustements de valeur dus aux cours de change	17	4 412,1	-3 531,4
Amortissements sur titres			-66,0
Charge extraordinaire			-0,9
Produit extraordinaire découlant de la modification des principes d'évaluation	18	2 077,1	
Résultat global	19	8 461,9	-1 607,6
Attribution aux provisions	20	-7 396,1	
Prélèvement sur les provisions			1 757,8
Bénéfice de l'exercice	45	1 065,8	150,2

2 Bilan au 31 décembre 1996

en millions de francs

		1996	1995
	Voir annexe, chiffre		
Actif			
Or	21	11 903,9	11 903,9
Placements de devises			
non couverts contre le risque de change	22	36 462,9	27 767,8
couverts contre le risque de change (swaps)	23	12 865,5	14 044,8
Position de réserve au FMI	24	2 067,8	1 687,7
Moyens de paiement internationaux	25	290,0	408,2
Crédits d'aide monétaire	26	204,3	173,7
Créances à court terme sur débiteurs suisses	27	1 581,7	1 436,2
Avances sur nantissement	28	764,2	4,7
Créances sur les correspondants en Suisse	29	514,5	429,2
Titres suisses	30	4 821,5	3 063,9
Participations	31	51,0	p. m.
Immobilisations corporelles	32	532,4	p. m.
Autres actifs	33	452,1	1 064,3
Capital-actions non versé	43	25,0	25,0
		<u>72 537,0</u>	62 009,4

		1996	1995
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	34	32 447,6	30 892,2
Comptes de virements des banques en Suisse	35	4 927,4	4 035,0
Engagements envers la Confédération			
à vue	36	839,5	917,4
à terme	37	815,3	1 350,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	38	32,7	43,3
Autres engagements à vue	39	204,2	156,3
Autres passifs	40	1 089,0	746,5
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	41	30 554,5	22 958,4
pour risques d'exploitation	42	450,0	650,0
Capital-actions	43	50,0	50,0
Fonds de réserve	44	61,0	60,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	45	1 065,8	150,2
		<u>72 537,0</u>	62 009,4

3 Annexe au 31 décembre 1996

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. En vertu de la loi, elle est chargée d'exercer le monopole d'émission des billets de banque, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays et de faciliter le trafic des paiements. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation et les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. Comme elle gère les réserves monétaires de la Suisse, elle est toutefois exposée à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir page 82).

Au 31 décembre 1996, la Banque nationale occupait 603 personnes, soit 565,4 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 606, ou 574,1 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission est présent, par des succursales, à Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes annuels correspondent également aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). A la faveur du remaniement de la présentation des comptes, le bilan et le compte de résultat ont été simplifiés, alors que l'annexe a été étendue. Celle-ci contient des informations détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

Les placements de devises négociables, les créances à court terme sur débiteurs suisses, les titres suisses ainsi que les contrats à terme sur devises et titres sont évalués aux prix du marché (précédemment à leur valeur d'acquisition, à leur valeur nominale ou à un pourcentage déterminé de leur valeur nominale; voir commentaire du chiffre 18 du compte de résultat), et la conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année (précédem-

Principes généraux

Modifications apportées d'une année à l'autre

ment aux cours moyens du mois de décembre). A la suite du passage aux prix du marché pour l'évaluation des placements financiers négociables, l'exercice 1996 enregistre un produit extraordinaire de 1560 millions de francs. Les éléments de l'actif immobilisé (participations et immobilisations corporelles) sont en principe évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés (auparavant: valeur pour mémoire). Cette modification engendre un autre bénéfice comptable de 517,1 millions de francs. Les bénéfices comptables découlant de ces modifications dans l'évaluation apparaissent dans les comptes en tant que produit extraordinaire. Pour les autres postes, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1996, avec valeur en 1997, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or est évalué au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc.

Les placements de devises négociables, les créances à court terme sur débiteurs suisses et les titres suisses sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les contrats à terme en cours sur devises et titres sont évalués aux prix du marché en fin d'année, et les valeurs brutes de remplacement, positives et négatives, sont portées au bilan dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, en d'autres termes à la valeur d'acquisition ou à la valeur intrinsèque si celle-ci est inférieure. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les immobilisations corporelles (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées généralement à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Saisie et comptabilisation des opérations

Principes d'évaluation

Cours des principales monnaies étrangères

	1996	1995	Variation en 1996 en %
Cours ayant servi à la conversion			
Dollar des Etats-Unis	1,3500	1,1639	+16,0
Mark allemand	86,8700	80,7000	+7,7
Yen japonais	1,1611	1,1420	+1,7
Droit de tirage spécial	1,9418	1,7200	+12,9
Ecu	1,6895	1,5100	+11,9

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

Les placements de devises et la modification des principes d'évaluation ont fortement influé sur le compte de résultat. Le produit des réserves de devises a quelque peu fléchi d'une année à l'autre, mais des variations positives de valeur, pour un montant de 4412,1 millions de francs, ont découlé de l'évolution des cours de change. L'application des nouveaux principes d'évaluation aux immobilisations financières négociables, aux participations et aux immobilisations corporelles a engendré un produit extraordinaire de 2077,1 millions de francs. Au total, un résultat global positif de 8461,9 millions de francs a été dégagé. Après attribution de 7396,1 millions aux provisions, le bénéfice annuel est de 1065,8 millions de francs.

Chiffres 01 à 04 du compte de résultat

Produit des postes en monnaies étrangères

Le produit des placements de devises, de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire s'est inscrit à 1874,2 millions de francs, contre 1980,7 millions en 1995. Ce recul est imputable à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux swaps et à un léger repli des rémunérations servies sur les placements.

Chiffre 05 du compte de résultat

Produit des créances à court terme sur débiteurs suisses

D'une année à l'autre, le produit des créances à court terme sur débiteurs suisses a fléchi de 22,9 millions pour s'établir à 32,6 millions de francs. Le volume de ces créances est resté presque stable, alors que les taux d'intérêt ont diminué.

Chiffre 06 du compte de résultat

Produit des avances sur nantissement

Le produit des avances sur nantissement est demeuré inchangé à 0,9 million de francs. Le recours accru à ces avances a compensé la baisse des taux d'intérêt.

Chiffre 07 du compte de résultat

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a reculé, passant de 3,8 millions en 1995 à 2,3 millions de francs en 1996. Les avoirs ont augmenté, mais le taux de l'escompte a diminué.

Chiffre 08 du compte de résultat

Produit des titres suisses

Le produit des titres, en progression de 22,2 millions, a atteint 260,3 millions de francs. Aux recettes d'intérêts de 242,9 millions de francs est venu s'ajouter un gain en capital de 17,4 millions, à la suite d'un léger repli des taux d'intérêt.

Autres produits

Chiffre 09 du compte de résultat

	1996	Variation en 1996
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions	2,6	+0,2
Produit des participations	3,8	+0,1
Produit des immeubles ¹	6,0	-0,3
Autres produits ordinaires	0,5	+0,2
Total des autres produits	12,9	-

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que du bâtiment «Zum Neuen Froschauer», à Zurich, qui sert de réserve de locaux.

Produit brut

Chiffre 10 du compte de résultat

D'une année à l'autre, le produit brut a reculé de 4,6% pour s'inscrire à 2183,2 millions de francs. La diminution est due, pour l'essentiel, au fléchissement du produit des placements de devises.

Charges d'intérêts

Chiffre 11 du compte de résultat

Les charges d'intérêts se sont inscrites à 49,3 millions de francs, contre 101,6 millions en 1995. Leur recul s'explique par l'évolution des taux d'intérêt, mais aussi par le volume moins élevé des engagements nets envers la Confédération.

	1996	Variation en 1996
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	93,7	-106,7
Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-50,2	-54,4
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	43,5	-52,3
Intérêts versés aux déposants sur leurs avoirs	5,8	-
Total des charges d'intérêts	49,3	-52,3

Charges afférentes aux billets de banque

En 1996, les charges afférentes aux billets de banque ont été définies de manière plus étroite. Elles ne sont par conséquent guère comparables d'une année à l'autre (59,3 millions de francs en 1995). Pour la première fois, les coûts de fabrication de la nouvelle série (papier, impression et développement) ont été en grande partie portés à l'actif du bilan (voir présentation de l'actif immobilisé, page 76). Les billets sont amortis après leur mise en circulation.

Charges de personnel

	1996	Variation en 1996	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Traitements et allocations pour enfants	61,4	+0,5	+0,8
Prestations sociales, formation et possibilités de repas	17,3	+1,2	+7,5
Charges afférentes au personnel actif	78,7	+1,7	+2,2
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
Allocations générales aux bénéficiaires de rentes	1,5	+0,5	+50,0
Indemnités aux autorités de la Banque	0,8	-	-
Total des charges de personnel	82,0	+2,2	+2,8

Autres charges d'exploitation

	1996	Variation en 1996	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Locaux	20,4	-2,2	-9,7
Equipements	4,6	-7,1	.
Frais généraux et frais de bureau	4,4	-	-
Information et communication	3,9	+0,2	+5,4
Imprimés et publications	1,0	-0,1	-9,1
Divers	19,7	+6,0	.
Total des autres charges d'exploitation	54,0	.	.

Locaux

Les charges pour l'entretien courant des bâtiments, les transformations entreprises dans plusieurs comptoirs, sans accroître la valeur des immeubles, et les loyers des locaux loués se sont inscrites à 20,4 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, elles ont diminué d'environ 2,2 millions de francs ou de 9,7%.

Equipements

En matière d'équipements, les charges de 1996 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes puisque, selon les nouveaux principes régissant l'établissement des comptes, les acquisitions sont portées à l'actif du bilan et seule une partie est directement imputée au compte de résultat. Les charges ont par conséquent diminué de 7,1 millions de francs environ. Elles concernent avant tout la maintenance et l'entretien de matériel et de logiciels informatiques ainsi que d'autres équipements.

Divers

Le poste «Divers» s'est accru de 6 millions de francs. Il comprend non seulement des contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (4,9 millions, contre 4,4 millions en 1995) et du Hasli-centre (0,5 million de francs, en 1996 comme l'année précédente), qui est le centre de vacances et de formation de la Banque nationale, mais aussi, du fait de la nouvelle définition des postes, des charges de 2,7 millions de francs, incluses auparavant dans les charges afférentes à la circulation des billets, et de 2,3 millions de francs pour des dépôts d'immobilisations financières et d'or. Si la définition du poste «Divers» était restée inchangée, ces charges auraient augmenté, d'une année à l'autre, de 1 million de francs ou de 7,3%.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Un montant de 8,2 millions de francs a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et équipements ainsi que les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une durée de trois à quatre ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 1,9 million de francs.

Chiffre 15 du compte de résultat

Produit net

Le produit net s'est inscrit à 1972,7 millions de francs. Il a diminué de 0,9%, tant les charges que le produit brut ayant fléchi.

Chiffre 16 du compte de résultat

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les avoirs en monnaies étrangères, à savoir les postes «Placements de devises», «Position de réserve au FMI», «Moyens de paiement internationaux» et «Crédits d'aide monétaire», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1996 en millions de francs	1995 en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+3 745,8	-2 898,9
Marks allemands	+356,6	-165,9
Yens japonais	+31,1	-296,0
Autres monnaies	+278,6	-170,6
Total	+4 412,1	-3 531,4

Produit extraordinaire découlant de la modification des principes d'évaluation

Auparavant, les placements de devises négociables étaient évalués à leur valeur d'acquisition, et les titres suisses étaient portés au bilan à 80% de leur valeur nominale (obligations de la Confédération) ou à 70% (autres titres). En outre, les participations et les immobilisations corporelles figuraient au bilan à une valeur pour mémoire.

	1996 en millions de francs
Passage aux prix du marché pour l'évaluation des immobilisations financières négociables	1 560,0
dont placements de devises négociables	68,1
dont titres suisses	1 491,9
Réévaluation de l'actif immobilisé	517,1
dont participations	51,0
dont immobilisations corporelles	466,1
Total	2 077,1

Résultat global

Compte tenu des variations de valeur dues aux cours de change (+4412,1 millions de francs) et de la dissolution de réserves latentes à la suite de l'application des nouveaux principes d'évaluation, un résultat global de 8461,9 millions de francs a été enregistré.

Attribution aux provisions

Grâce aux produits élevés que les variations de valeur dues aux cours de change ont permis d'enregistrer sur les avoirs en monnaies étrangères et aux gains comptables uniques qui ont découlé du passage aux nouveaux principes d'évaluation, un montant de 7396,1 millions de francs a pu être attribué aux provisions (1995: prélèvement de 1757,8 millions). Ainsi, les provisions atteignent leur volume minimal qui est visé pour des raisons monétaires (voir page 82). Le bénéfice annuel s'élève à 1065,8 millions de francs. La résolution concernant la répartition du bénéfice se trouve à la page 84.

3.4 Commentaire du bilan

Chiffre 21 du bilan

Or

L'encaisse-or est restée inchangée depuis 1981. Elle est stockée à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. L'or n'est pas géré activement.

	1996		Variation en 1996
	en tonnes	en millions de francs	
Lingots	2 415,0	11 098,6	-
Pièces d'or	175,2	805,3	-
Total	2 590,2	11 903,9	-

Chiffres 22 et 23 du bilan

Placements de devises

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes ou non contre le risque de change. Celles qui sont couvertes contre le risque de change découlent de swaps. La durée maximale de chaque placement est de douze mois (art. 14, ch. 3 LBN). Les titres publics sont libellés dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les placements bancaires sont effectués dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition selon la monnaie

	1996			Variation en 1996	
	en millions de la monnaie détenue	de francs	part en %	en millions de la monnaie détenue	de francs
Dollars des E.-U.	30 705,2	41 452,1	84,0	-938,4	+4 707,1
dont non couverts	21 175,2	28 586,6	58,0	+1 745,5	+6 024,5
dont couverts (swaps)	9 530,0	12 865,5	26,1	-2 683,9	-1 317,4
Marks allemands	6 885,7	5 981,6	12,1	+2 177,8	+2 182,3
Yens japonais	162 585,6	1 887,8	3,8	+1 059,1	+43,2
Autres		6,9	0,0		+0,9
Total		49 328,4	100,0		+6 933,5

Placements négociables:

- à intérêts précomptés:
évalués aux cours de fin d'année
- avec coupons:
évalués aux cours de fin d'année,
plus intérêts courus

Placements non négociables:

- 1996: 7 198,3 millions de francs
- 1995: 1 540,2 millions de francs
évalués à leur prix d'acquisition,
plus intérêts courus

Répartition selon le débiteur

	1996			Variation en 1996	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Titres publics					
Dollars des E.-U.	17 435,9	23 538,5	47,7	-4 844,4	-2 339,9
Marks allemands	6 544,0	5 684,8	11,5	+1 977,4	+2 015,7
Yens japonais	151 489,9	1 758,9	3,6	-8 944,7	-73,3
Total		30 982,2	62,8		-391,5
Institutions monétaires					
Dollars des E.-U.	9 791,5	13 218,5	26,8	+3 341,2	+5 728,4
Marks allemands	37,6	32,7	0,1	-7,8	-3,9
Yens japonais	1 127,7	13,1	0,0	+49,3	+0,8
Total		13 264,3	26,9		+5 725,3
Banques					
Dollars des E.-U.	3 477,8	4 695,1	9,5	-564,8	+1 312,5
Marks allemands	304,0	264,1	0,5	+188,1	+170,6
Yens japonais	9 968,1	115,8	0,2	+9 954,7	+115,7
Autres		6,9	0,0		+0,9
Total		5 081,9	10,3		+1 599,7
Total		49 328,4	100,0		+6 933,5

Position de réserve au FMI

Chiffre 24 du bilan

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI. En cas de difficultés de balance des paiements, la Banque nationale peut effectuer en tout temps, et sans justification, des tirages sur sa position de réserve.

	1996		Variation en 1996	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	2 470,4	4 797,0	-	+547,9
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la BNS	1 405,5	2 729,2	-83,7	+167,8
Position de réserve au FMI	1 064,9	2 067,8	+83,7	+380,1

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acquérir des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 200 millions de DTS. Les écus, acquis par la conclusion de swaps systématiquement renouvelables, sont placés à court terme à l'Institut monétaire européen (IME).

	1996		Variation en 1996	
	en millions		en millions	
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
DTS	94,1	182,7	-87,2	-129,1
Ecus	63,5	107,3	-0,3	+10,9
Total		290,0		-118,2

Crédits d'aide monétaire

Ces crédits à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. La Banque nationale fournit les fonds, et la Confédération lui donne une garantie qui porte sur le versement des intérêts et le remboursement du capital. Le risque de change est supporté par la Banque nationale.

	Montant utilisé 1996				Limite encore disponible 1996
	en millions		Variation en 1996, en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Hongrie	31,1	42,0	+1,1 ¹	+7,1	-
République tchèque	26,6	35,9	-	+4,9	-
République slovaque	13,3	18,0	-	+2,5	-
Roumanie	48,3	65,2	+1,1 ¹	+10,3	-
Bulgarie	32,0	43,2	-	+6,0	-
Total	151,3	204,3	+2,2	+30,8	-

Créances à court terme sur débiteurs suisses

Il s'agit de créances comptables à court terme sur la Confédération suisse.

Avances sur nantissement

En recourant à des avances sur nantissement, les banques et la Confédération peuvent faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités. Au total, 248 limites étaient ouvertes à fin 1996, contre 256 un an auparavant.

A la fin de l'année, ces limites étaient couvertes par les gages ci-dessous, constitués en faveur de la Banque nationale:

	1996		Variation en 1996
	en millions de francs		en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	7 982,8		-7,6
Valeur des gages, en fin d'année ¹	8 283,3		-1 100,2
Recours aux avances, en moyenne annuelle	23,9		+5,3

1 Prix du marché, moins 10 à 35%

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 752 comptoirs de 85 banques (20 banques cantonales, 4 grandes banques, 57 banques régionales et caisses d'épargne, 1 banque Raiffeisen et 3 autres banques) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux de l'escompte.

Chiffre 29 du bilan

Titres suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 30 du bilan

	1996		Variation en 1996
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Confédération	960,1	19,9	+67,5
Cantons	1 293,6	26,8	+50,0
Communes	592,0	12,3	+23,7
Centrales de lettres de gage	932,3	19,3	+0,4
Banques	1 043,5	21,7	-6,8
Total, aux prix du marché ¹	4 821,5	100,0	+134,8
Total, valeur nominale	4 309,7		+46,6

1 Evaluation aux cours de fin d'année, plus intérêts courus

Participations

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Arts Graphiques SA, Zurich, l'entreprise qui fabrique nos billets de banque. La participation de 2,75% à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. Sous «Divers» figurent des participations de 100% dans la AG Hotel Bellerive au Lac, Zurich, et dans deux sociétés en rapport avec la fondation du Centre d'études de Gerzensee ainsi que des actions de Telekurs SA, Zurich, de SIHL, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, et de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent le stock de billets de banque (billets neufs de la 8^e émission), les immeubles ainsi que d'autres éléments. Les billets de banque, évalués à leur prix de revient, sont amortis après leur mise en circulation. Les équipements d'exploitation et installations informatiques, qui figurent dans les autres immobilisations corporelles, sont amortis sur une période allant de trois à douze ans.

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Valeur début 1996 ¹	Investisse- ments	Désinves- tissement	Amortisse- ments	Valeur fin 1996
Participations (non consolidées)					
Orell Füssli	27,0	–	–	–	27,0
BRI	9,4	–	–	–	9,4
Divers	14,6	–	–	0,0	14,6
Total	51,0	–	–	0,0	51,0
Immobilisations corporelles					
Stock de billets de banque	112,8	67,8	0,0	14,0	166,6
Immeubles	331,6	13,3	0,0	1,9	343,0
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>402,5</i>				<i>409,6</i>
Autres immobilisations corporelles	21,8	9,2	0,0	8,2	22,8
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>61,4</i>				<i>60,8</i>
Total	466,2	90,3	0,0	24,1	532,4

1 Les valeurs du début de l'exercice ont dû être calculées puisque, selon la pratique appliquée précédemment, les participations et les immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire au bilan. Les réévaluations ont été opérées en principe en partant de la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Pour les immeubles qui, en majorité, appartiennent à la Banque nationale depuis des décennies et dont la valeur d'acquisition n'est plus pertinente ou ne peut être que difficilement reconstituée, la valeur de rendement, compte tenu des particularités d'exploitation, a été choisie.

	1996	Variations en 1996
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	398,5	.
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,3	-0,1
Coupons	-	-
Autres créances	28,1	+0,9
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	24,8	-6,3
Valeur de remplacement positive pour contrats à terme	0,3	.
Total	452,1	.

1 Les pièces sont constituées des monnaies divisionnaires et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de la Monnaie fédérale en vue de les mettre en circulation.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les placements de devises (23,3 millions de francs), les moyens de paiement internationaux (12,2 millions), les crédits d'aide monétaire (2,9 millions), les titres suisses (140,6 millions) ainsi que sur les fonds de la Confédération qui ont fait l'objet d'un placement sur le marché (5,2 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, représentaient 285,4 millions de francs à fin 1996, contre 298,4 millions un an auparavant. Ces coupures font partie de précédentes émissions, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 191,9% des billets en circulation, contre 204,5% en 1995. Du fait de l'augmentation des billets en circulation, la couverture-or a diminué, sa moyenne passant de 43,2% en 1995 à 42,2% l'année suivante. Elle est tombée au-dessous de la barre des 40% à plusieurs reprises, lorsque les besoins en billets de banque étaient particulièrement élevés.

Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1996		Variation en 1996
	en millions de francs	couverture en %	
Or	11 903,9	42,2	-1,0 point
Autres actifs pouvant servir de couverture	42 248,9	149,7	-11,6 points
dont:			
Placements de devises	38 070,6		
Position de réserve au FMI	1 801,5		
Moyens de paiement internationaux	309,7		
Créances à court terme sur débiteurs suisses	1 705,6		
Avances sur nantissement	24,4		
Titres suisses pouvant servir de couverture ¹	337,1		
Couverture totale des billets	54 152,8	191,9	-12,6 points
Billets en circulation	28 214,0		+2,4 %

¹ Durée résiduelle de deux ans au maximum

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 586 comptes de virements (fin 1995: 603) de 406 banques (414) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer la masse monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 7510,5 millions de francs à fin 1996, contre 5001,1 millions un an auparavant. Entre fin 1995 et fin 1996, les fonds placés par la Banque nationale sur le marché ont augmenté, passant de 3620,5 millions à 6695,2 millions de francs.

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Chiffre 38 du bilan

Tenus en francs suisses, les 153 comptes (161 à fin 1995) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Chiffre 39 du bilan

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (9,2 millions de francs à fin 1996, contre 10,2 millions à fin 1995) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Autres passifs en millions de francs

Chiffre 40 du bilan

	1996	Variation en 1996
Bénéfice à distribuer à la Confédération et aux cantons (au titre de l'exercice précédent)	142,2	-457,8
Autres engagements	23,3	-3,8
Valeur de remplacement négative pour contrats à terme	923,5	.
Total	1 089,0	.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération, soit 10,5 millions de francs, sont inclus dans le poste correspondant du bilan.

Provisions

Les importants gains de cours sur devises et le produit extraordinaire qui a découlé de la modification des principes d'évaluation ont permis d'accroître les provisions de 7396,1 millions de francs. Celles-ci atteignent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir page 82).

	Etat au 31.12.95	Attri- bution	Prélève- ment	Trans- ferts	Etat au 31.12.96	Variation en 1996
Provisions en millions de francs						
pour risques de marché, de crédit et de liquidité ¹	22 958,4	7 396,1	–	+200,0	30 554,5	+7 596,1
pour risques d'exploitation ²	650,0	–	–	–200,0	450,0	–200,0
Total	23 608,4	7 396,1	–	–	31 004,5	+7 396,1

1 Jusqu'en 1995:
pour risques de change

2 Jusqu'en 1995: autres provisions

Les postes afférents aux provisions ont fait l'objet d'un regroupement, et leur libellé a été adapté. Les provisions pour opérations de marché ouvert (100 millions de francs) ainsi que pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons (100 millions) ont été transférées à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre des pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit sont essentiellement des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 6196 actions. Au 31 décembre 1996, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 5813 actions. Les autres actions se répartissaient comme suit:

1 323 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 481 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
310 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
23 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
27 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
3 164 actionnaires particuliers possédant	35 084 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	17 118 actions
43 autres collectivités et établissements de droit public possédant	3 004 actions
<hr/>	
3 257 actionnaires possédant	94 187 actions
Pour mémoire: demandes de transfert en suspens ou attendues pour	5 813 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

Ainsi, 63% des actions étaient enregistrées au nom des cantons, des banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, et 37% au nom d'actionnaires particuliers (70% en mains de personnes physiques et 30% en mains de personnes morales). A fin 1996, 451 actions, soit 0,45% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	1996	Variation en 1996
<hr/>		
Canton de Berne		
Nombre d'actions	6 630	-
Quote-part de participation	6,63 %	-
<hr/>		
Canton de Zurich		
Nombre d'actions	5 200	-
Quote-part de participation	5,20 %	-

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1995, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 61 millions.

Bénéfice annuel – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement l'excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires pour des raisons macroéconomiques ou sur le plan de l'exploitation. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de la place financière suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie suisse et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Aussi la règle qui a été adoptée en accord avec le Conseil fédéral veut-elle que les provisions augmentent au même rythme que le produit national brut nominal (voir 84^e rapport de gestion 1991, pages 64ss). En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant cinq années. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles des taux de croissance.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1, 2 et 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. La distribution annuelle à la Confédération et aux cantons est limitée à 600 millions de francs pour assurer sa stabilité à moyen terme.

Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal en % (moyenne de la période) (1)	Provisions à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible en millions de francs (4) = (3) - (2)	Distribution en millions de francs (5)
		Montant visé (2)	Montant enregistré avant distribution ¹ (3)		
		1993	6,3 (1987-91)		
1994	5,8 (1988-92)	22 527,1	25 966,3 ²	3 439,2	600,0
1995	4,8 ³ (1989-93)	23 608,4	23 750,6 ²	142,2	142,2
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 ⁴
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9			

1 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

2 Y compris le poste «Ajustement de l'évaluation des devises» qui s'élevait à 2 389,7 millions de francs à fin 1992, à 3 153,8 millions à fin 1993 et à 814,9 millions à fin 1994; ce poste est tombé à zéro à fin 1995.

3 Moyenne calculée à partir des données disponibles au début de 1995; après révision, le taux de croissance s'élève à 4,9%.

4 A fin 1995, les provisions ne dépassaient que de 142,2 millions de francs le volume visé, de sorte que seul ce montant était disponible pour la distribution à la Confédération et aux cantons. Comme nous prévoyions à l'épo-

que déjà de faire apparaître des réserves latentes, nous envisagions, pour le cas où les comptes de l'exercice 1996 le permettraient, de verser après-coup la différence par rapport au montant de 600 millions de francs. Le résultat global élevé qui ressort des comptes de 1996 rend possible le versement complémentaire de 457,8 millions de francs.

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1996 en millions de francs	Variation en 1996 en millions de francs
Engagements conditionnels		
Accréditifs ¹ (couverts par des avoirs réservés à cet effet)	5,3	-2,1
Limites ouvertes		
Accords généraux d'emprunt (AGE) ²	1 980,7	+226,3 ⁴
Accords de swap ³ :		
Banque de Réserve Fédérale de New York	5 400,0	+744,4 ⁴
Banque du Japon	2 322,2	+38,2 ⁴
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	810,0	+111,7 ⁴
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI	217,8	+185,6
Engagements de versement		
Actions nominatives BRI	113,2	+10,5

	Valeur nominale en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Contrats à terme			
sur devises ⁵	15 810,4	-	923,6
sur titres ⁶	5 528,1	0,3	-
Total	21 338,5	0,3	923,6

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération

2 Ligne de crédit d'un montant de 1020 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 51).

3 Accords bilatéraux portant sur des échanges, limités dans le temps, de francs contre, au maximum, 4 milliards de dollars (Banque de Réserve Fédérale), 200 milliards de yens (Banque du Japon) et 600 millions de dollars (BRI) pour des aides monétaires mutuelles dans des situations exceptionnelles.

4 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

5 Résultant des swaps conclus dollars contre francs pour la gestion du marché monétaire (voir pages 30 s). Le net raffermissement du dollar a entraîné des pertes sur les ventes à terme, pertes qui ont été plus que compensées par les gains considérables sur l'ensemble des avoirs en dollars. Au total, la Banque a enregistré de substantiels gains de cours (voir chiffre 17 du compte de résultat).

6 Résultant de swaps sur CCCT, de titres suisses et de placements de devises (à l'émission, opérations buy/sellback), y compris les opérations au comptant non encore exécutées.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 7 mars 1997, le 89^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 17 mars 1997, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 4 février 1997, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1996.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 065 799 776,22 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6% (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	600 000 000.--
en faveur de la Confédération et des cantons (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions de francs, et le montant de 142,2 millions effective- ment distribué pour l'exercice 1995)	fr.	457 800 826,62
		<hr/>
	fr.	1 065 799 776,22

1 Pour la résolution concernant l'élection au Conseil de banque, voir page 58

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1996. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 1997

La Commission de contrôle

Peter Blaser

Président

Gilbert Jobin

Vice-président

Kaspar Hofmann

Expert comptable dipl.
réviseur responsable

La nouvelle Direction générale, nommée par le Conseil fédéral le 26 octobre 1995, prend ses fonctions le 1^{er} mai (voir page 59).

Mai

A compter du 27 septembre, la Banque nationale ramène son taux de l'escompte de 1,5% à 1% (voir page 34).

Septembre

Le 1^{er} octobre, la Banque nationale met en circulation la coupure de 20 francs de la nouvelle série de billets de banque (voir page 44).

Octobre

Le 20 novembre, le Conseil fédéral approuve le projet de nouvelle constitution fédérale et le message y relatif. Après une mise à jour, l'article 89 sur la politique monétaire prévoit la suppression du rattachement du franc à l'or et l'ancrage dans la constitution de l'indépendance de l'institut d'émission (voir pages 36 s).

Novembre

La teneur de cet article est la suivante:

- 1 Le régime monétaire relève de la compétence de la Confédération; le droit de battre monnaie et celui d'émettre des billets de banque appartiennent exclusivement à la Confédération.
- 2 En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays; elle est administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération.
- 3 La Banque nationale constitue, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes.
- 4 Elle verse au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

Le 28 novembre, le Conseil national approuve l'arrêté fédéral renouvelant, pour une période de vingt ans, le privilège d'émission de la Banque nationale. Le Conseil des Etats avait déjà adopté cet arrêté le 16 septembre (voir page 36).

La Direction générale décide, en accord avec le Conseil fédéral, de poursuivre en 1997 la politique monétaire menée en 1996. Elle envisage de maintenir la monnaie centrale au-dessus du sentier de croissance. La Banque nationale se réserve, comme précédemment, la possibilité de s'écarter de son cap en cas de graves perturbations sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux (voir page 34).

Décembre

Après approbation par la Direction générale et le Conseil fédéral, le rapport qu'un groupe de travail de l'institut d'émission et du Département fédéral des finances a établi sur la gestion des réserves de devises et la nouvelle règle pour la répartition des bénéfices de la Banque nationale est publié le 20 décembre (voir pages 41 s).

Tableaux récapitulatifs et listes diverses

1 Résultats annuels, depuis 1986

en millions de francs

	1986	1987
Produit		
des placements de devises	1 834,1	1 462,7
de la position de réserve au FMI ¹	-	-
des moyens de paiement internationaux ¹	-	-
des crédits d'aide monétaire ¹	-	-
Produit		
des papiers-valeurs escomptés	20,8	17,7
des créances à court terme sur débiteurs suisses	-	-
des avances sur nantissement	28,4	27,3
des créances sur les correspondants en Suisse	2,5	1,9
des titres suisses	123,4	128,8
Autres produits	8,1	5,8
Produit brut	2 017,4	1 644,2
Charges d'intérêts	-61,4	-44,3
Charges afférentes aux billets de banque	-18,7	-19,5
Charges de personnel	-55,7	-56,0
Autres charges d'exploitation	-24,1	-24,2
Amortissements sur l'actif immobilisé	-26,0	-17,1
Produit net	1 831,5	1 483,1
Ajustements de valeur dus aux cours de change	-3 703,3	-3 528,8
Amortissements sur titres	-94,5	-66,3
Charge extraordinaire	-	-
Produit extraordinaire ²	-	-
Impôts	-1,8	-2,6
Résultat global	-1 968,1	-2 114,7
Attribution aux provisions		
Prélèvement sur les provisions	1 975,7	2 122,2
Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
Attribution au fonds de réserve	1,0	1,0
Dividende	1,5	1,5
Versement à l'Administration fédérale des finances en faveur de la Confédération et des cantons	5,1	5,1

1 Jusqu'en 1991, comptabilisé sous le poste «Placements de devises»

2 Découlant de la modification des principes d'évaluation (voir page 70)

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
1 924,0	2 848,7	2 585,1	3 084,7	2 498,8	2 348,4	1 618,4	1 910,7	1 794,8
-	-	-	-	3,3	40,3	32,1	45,6	55,1
-	-	-	-	4,3	11,3	12,9	12,4	13,6
-	-	-	-	6,1	8,7	8,9	12,1	10,7
3,3	33,9	44,2	37,1	31,6	4,0	-	-	-
-	-	-	-	11,2	59,0	57,2	55,5	32,6
2,8	5,7	3,9	2,6	2,5	1,8	2,0	0,9	0,9
1,2	7,3	10,8	12,6	12,2	6,9	7,0	3,8	2,3
132,9	149,5	160,2	176,1	184,3	315,9	228,7	238,1	260,3
6,7	6,3	6,1	6,6	14,1	17,8	15,3	8,9	12,9
2 070,9	3 051,3	2 810,3	3 319,6	2 768,3	2 814,2	1 982,5	2 288,0	2 183,2
-43,8	-59,4	-107,0	-89,5	-98,8	-296,3	-213,1	-101,6	-49,3
-24,0	-21,3	-20,5	-23,1	-26,4	-54,6	-57,6	-59,3	-15,1
-59,0	-61,3	-69,5	-77,0	-79,8	-79,4	-83,3	-79,8	-82,0
-29,5	-72,3	-59,9	-64,9	-54,2	-55,0	-47,0	-56,6	-54,0
-1,3	-	-	-	-	-	-	-	-10,1
1 913,3	2 837,0	2 553,4	3 065,1	2 509,1	2 328,9	1 581,5	1 990,7	1 972,7
1 970,9	1 089,9	-3 976,8	1 697,1	692,6	764,1	-2 338,9	-3 531,4	4 412,1
-96,4	-35,8	-48,3	-37,0	-35,1	-67,7	-45,5	-66,0	-
-	-	-	-	-	-	-50,3	-0,9	-
-	-	-	-	-	-	-	-	2 077,1
-1,6	-0,3	-3,4	-	-8,7	-	-	-	-
3 786,2	3 890,8	-1 475,0	4 725,2	3 157,9	3 025,3	-853,2	-1 607,6	8 461,9
-3 778,6	-3 883,2		-4 117,6	-2 549,5	-2 417,3			-7 396,1
		1 482,6				1 461,2	1 757,8	
7,6	7,6	7,6	607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8
1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
5,1	5,1	5,1	605,1	605,9	605,5	605,5	147,7	1 063,3

2 Aperçu du bilan, depuis 1986

en millions de francs en fin d'année

	1986	1987
Actif		
Or	11 903,9	11 903,9
Placements de devises		
non couverts contre le risque de change	18 844,5	18 656,5
couverts contre le risque de change (swaps)	17 417,5	18 783,4
Position de réserve au FMI	-	-
Moyens de paiement internationaux ¹	-	18,5
Crédits d'aide monétaire	-	-
Créances à court terme sur débiteurs suisses	-	-
Effets suisses	2 411,9	2 246,8
Rescriptions de la Confédération	335,5	54,9
Avances sur nantissement	3 204,0	3 126,9
Créances sur les correspondants en Suisse	564,4	460,1
Titres suisses	2 045,0	2 190,8
Participations ²		
Immobilisations corporelles ²		
Autres actifs	228,7	248,9
Capital-actions non versé	25,0	25,0
Total du bilan	56 980,4	57 715,7

Passif

Billets en circulation	27 018,9	27 342,3
Comptes de virements des banques en Suisse ³	14 911,8	17 044,8
Engagements envers la Confédération ⁴	1 042,3	1 362,9
à vue	-	-
à terme	-	-
Comptes de virements de banques et institutions étrangères	86,7	163,1
Autres engagements à vue	72,9	72,2
Autres passifs	193,0	196,8
Provisions		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité ⁵	13 056,2	10 934,0
pour risques d'exploitation ⁶	490,0	490,0
Capital-actions	50,0	50,0
Fonds de réserve	51,0	52,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
Total du bilan	56 980,4	57 715,7

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués à partir de 1996 sont décrits aux pages 64 s.

1 Depuis 1980, droits de tirage spéciaux (DTS) et, à partir de 1989, écus

2 Jusqu'en 1995, participations et immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire

3 Jusqu'en 1994, comptes de virements des banques et sociétés financières en Suisse

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9
22 327,3	21 760,4	22 480,5	25 710,4	26 204,8	29 042,8	28 626,0	27 767,8	36 462,9
13 619,4	17 859,8	14 729,3	14 521,7	19 653,0	17 988,3	17 284,4	14 044,8	12 865,5
-	-	-	-	1 144,4	1 221,6	1 241,5	1 687,7	2 067,8
30,5	123,6	112,9	117,3	134,9	332,7	414,8	408,2	290,0
-	87,1	-	97,1	156,4	218,4	198,3	173,7	204,3
-	-	-	-	467,7	752,5	720,5	1 436,2	1 581,7
2 133,8	542,7	711,1	522,1	353,4	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
795,9	704,1	165,7	107,0	26,9	13,5	14,9	4,7	764,2
416,0	458,3	567,0	552,8	493,0	595,8	565,8	429,2	514,5
2 421,4	2 574,0	2 814,0	2 886,1	2 975,7	2 973,2	3 027,1	3 063,9	4 821,5
								51,0
								532,4
257,2	251,7	221,3	313,2	261,0	707,0	778,0	1 064,3	452,1
25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
53 930,4	56 290,6	53 730,7	56 756,6	63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0
28 979,2	29 168,4	29 640,5	29 217,1	29 353,5	29 335,6	30 545,1	30 892,2	32 447,6
6 691,6	4 948,4	4 595,3	4 275,6	4 785,5	4 776,7	3 837,2	4 035,0	4 927,4
2 530,1	2 571,9	-	-	-	-	-	-	-
-	-	621,7	3,4	245,1	192,3	595,2	917,4	839,5
-	-	785,0	400,0	3 450,0	2 940,0	2 850,0	1 350,0	815,3
167,6	119,0	59,8	114,9	54,7	188,8	46,7	43,3	32,7
86,3	85,4	95,0	104,7	115,1	105,8	108,0	156,3	204,2
22,5	60,2	77,7	66,5	670,5	692,0	734,7	746,5	1 089,0
14 712,5	18 595,7	17 113,1	21 230,8	23 770,3	26 187,5	24 726,3	22 958,4	30 554,5
630,0	630,0	630,0	630,0	640,0	640,0	640,0	650,0	450,0
50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
53,0	54,0	55,0	56,0	57,0	58,0	59,0	60,0	61,0
7,6	7,6	7,6	607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8
53 930,4	56 290,6	53 730,7	56 756,6	63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0

4 Avant 1990, les fonds que la Confédération avait déposés à terme fixe et qui n'avaient pas été placés sur le marché n'étaient pas indiqués séparément en tant qu'engagements à terme.

5 Avant 1996, provision pour risques de change et ajustement de l'évaluation des devises

6 Avant 1996, autres provisions

3 Liste des membres des organes de surveillance et de direction

(Situation au 1^{er} janvier 1997)

Conseil de banque

(période administrative 1995–1999)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

Jakob Schönenberger, Kirchberg/SG, avocat, président
Eduard Belser, Liestal, conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique et de la santé publique du canton de Bâle-Campagne, vice-président
Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA
Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration et administrateur délégué de Baumann, Tissage et Teinturerie SA
* Georges Blum, Bâle, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse
Christiane Brunner, Genève, conseillère aux Etats, co-présidente de l'Union syndicale suisse, présidente du Syndicat FTMH
Chasper Campell, Sils i. D.
* Gianfranco Cotti, Locarno, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, avocat et notaire
Pierre Darier, Cologny, de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés
Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans
* Hugo Fasel, St-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse
Laurent Favarger, Develier, directeur de la SA du Four électrique, Delémont
Fred-Henri Firmenich, Genthod, président du conseil d'administration de Firmenich SA
Theo Fischer, Sursee, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne
* Hans-Rudolf Früh, Bühler, président de l'Union suisse des arts et métiers, entrepreneur
Claudio Generali, Gentilino, président du conseil d'administration de la Banque du Gothard
* Gustav E. Grisard, Riehen, président de la Délégation du commerce, président du conseil d'administration de Hiag Holding AG
Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Holding SA
* Hans Huber, Heerbrugg, président du conseil d'administration et administrateur délégué de SFS Holding AG
* Eugen Hunziker, Rüsclikon
* Joseph Iten, Hergiswil/NW, avocat et notaire
Yvette Jaggi, Lausanne, syndique de Lausanne
* François Jeanneret, Saint-Blaise, avocat
Pierre-Noël Julen, Sierre, directeur du Bureau des métiers (Fédération des associations artisanales du canton du Valais)
Andres F. Leuenberger, Riehen, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort), vice-président du conseil d'administration de F. Hoffmann-La Roche SA
* Jean-Philippe Maitre, Vézenaz, conseiller national et conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie publique du canton de Genève
Ursula Mauch, Oberlunkhofen
Margrit Meier, Gümligen, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse
Carlo de Mercurio, Lutry, président du conseil d'administration de CDM Hôtels & Restaurants SA
* Félicien Morel, Belfaux
* Philippe Pidoux, Lausanne, conseiller national, avocat
Heinz Pletscher, Schleithem, président de la Société suisse des entrepreneurs, entrepreneur

-
- * Guido Richterich, Bottmingen, président de l'Union patronale suisse

 - Paul Rutishauser, Götighofen, membre du comité directeur de l'Union suisse des paysans,
agriculteur

 - Kurt Schiltknecht, Zumikon, directeur de la BZ Trust Aktiengesellschaft

 - * Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration et président de la direction de
Winterthur Société Suisse d'Assurances

 - Judith Stamm, Lucerne, présidente du Conseil national

 - Robert Studer, Schönenberg, président du conseil d'administration de
l'Union de Banques Suisses

 - Ulrich Zimmerli, Gümligen, conseiller aux Etats, professeur de droit public à
l'Université de Berne

 - * Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, conseillère d'Etat, directrice de l'économie publique du
canton de Berne

Jakob Schönenberger

Eduard Belser

Gianfranco Cotti

Melchior Ehrler

Hans-Rudolf Früh

Yvette Jaggi

François Jeanneret

Andres F. Leuenberger

Margrit Meier

Philippe Pidoux

Comité de banque

(période administrative
1995–1999)

Comités locaux

(période administrative
1995–1999)

Aarau

Jürg Schatzmann, Baden, administrateur délégué et directeur de BAG Turgi, président

Ernst Frey-Burkard, Kaiseraugst, président du conseil d'administration

d'Ernst Frey AG et de Helfenstein und Natterer AG, vice-président

Hans Keiser, Staufen, membre du conseil d'administration et directeur de Seetal Schaller AG

Bâle

Peter Grogg, Bubendorf, président du conseil d'administration de Bachem Feinchemikalien AG, président

Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress+Hauser (International)

Holding AG, vice-président

Raymond R. Cron, Bâle, directeur de Preiswerk & Cie SA

Berne

Theodor Fässler, Mörigen, président du conseil d'administration de Mikron Holding SA, président

Karl Gnägi, Wohlen près Berne, président du conseil d'administration d'Askia AG, vice-président

Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Präzisionsteile AG

Genève

Alain Peyrot, Vérenaz, président du conseil d'administration et directeur général de Naef & Cie SA, président

Claude Hauser, Versoix, directeur général de la Société coopérative Migros-Genève, vice-président

Jean-Claude Rinolfi, Givrins, président du conseil d'administration de Printelec SA

Lausanne

Christian Seiler, Sion, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA, président

Hubert Barde, Le Mont-sur-Lausanne, vice-président

Pierre Baroffio, Renens, administrateur de Bobst SA

Lucerne

Gerry Leumann, Meggen, président du conseil d'administration et administrateur délégué d'Ebnöther AG, président

Hans-H. Gasser, Lungern, vice-président

Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur délégué de Schurter Holding AG

Lugano

Flavio Riva, Montagnola, administrateur délégué d'Impresa Flavio Riva SA, président

Franco Donati, Tegna, président du conseil d'administration de

IMV Invertomatic-Victron Holding SA, Systèmes d'Energie, vice-président

Corrado Kneschaurek, Muzzano, président de l'association tessinoise des hôteliers, directeur de l'Hôtel du Lac-Seehof

Neuchâtel

Michel Soldini, Le Locle, président du conseil d'administration et directeur général de

Bergeon & Cie SA, président

Jean Lauener, Saint-Aubin, président du conseil d'administration de Lauener & Cie SA,

vice-président

Vincent Lang, Porrentruy, vice-président du conseil d'administration et directeur de

Louis Lang SA

Saint-Gall

Urs Bühler, Uzwil, président du conseil d'administration et président du directoire de

Bühler SA, président

Roland Bertsch, Romanshorn, président du conseil d'administration et administrateur délégué

de Hydrel SA, vice-président

Peter G. Anderegg, Egnach, administrateur délégué de Filtex SA

Zurich

Adolf Gugler, Zollikon, président du conseil d'administration d'Electrowatt SA, président

Vera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Kowner Jakob AG, vice-présidente

Kurt E. Feller, Wollerau, président de la direction du groupe Rieter Holding SA

Membres

Peter Blaser, Hünibach, président du conseil d'administration de l'Amtersparniskasse Thun,

président

Gilbert Jobin, Delémont, vice-président

Kaspar Hofmann, Adliswil

Suppléants

Hans Michel, Egnach, directeur général de la Banque cantonale de Thurgovie

Francis Sauvain, Morges

Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA

Commission de contrôle

(période administrative
1996/1997)

Direction générale		Hans Meyer, président, Zurich	
		Jean-Pierre Roth, vice-président, Berne	
		Bruno Gehrig, membre, Zurich	
Secrétariat général			
	Secrétaire général	Andreas Frings, directeur, Zurich	
	Suppléant du secrétaire général	Hans-Ueli Hunziker, Berne	
Départements	1^{er} département (Zurich)		
	Chef du département	Hans Meyer, président de la Direction générale	
	Révision interne	Ulrich W. Gilgen, directeur	
		Othmar Flück, sous-directeur	
	Chargé des relations avec la presse	Werner Abegg, sous-directeur	
	Suppléants du chef du département	Peter Klauser, directeur	
		Georg Rich, directeur	
	Division économique	Georg Rich, directeur	
	Direction des études économiques	vacant	
		Recherche	Michel Peytrignet, sous-directeur
		Conjoncture	Eveline Ruoss, sous-directrice
	Direction des relations monétaires internationales	Monique Dubois, directrice	
	Direction des études bancaires	Urs W. Birchler, directeur	
		Etudes	Werner Hermann, sous-directeur
	Direction de la statistique	Christoph Menzel, directeur	
		Statistique monétaire	Robert Fluri, sous-directeur
		Balance des paiements	Thomas Schlup, sous-directeur
		Banque de données	Rolf Gross, sous-directeur
	Division juridique et services	Peter Klauser, directeur	
	Service juridique	Peter Merz, directeur	
	Service du personnel	Christine Breining-Kaufmann, directrice adjointe	
		Beat Blaesi, sous-directeur	
	Institutions de prévoyance	Peter Hadorn, directeur adjoint	
	Immeubles et services techniques	Theo Birchler, sous-directeur	

2^e département (Berne)

Chef du département	Jean-Pierre Roth, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Hans Theiler, directeur
Sécurité	Alex Huber, sous-directeur
Division des opérations bancaires	Theodor Scherer, directeur
Titres	Hans-Christoph Kesselring, directeur adjoint
Comptabilité générale	Peter Bechtiger, sous-directeur
Trafic des paiements	Daniel Ambühl, sous-directeur
Caisse du siège	Werner Beyeler, sous-directeur
Division des billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	Bruno Gehrig, membre de la Direction générale
Suppléants du chef du département	Erich Spörndli, directeur Christian Vital, directeur
Division des opérations monétaires	Erich Spörndli, directeur
Etat-major	Dewet Moser, sous-directeur
Direction des opérations de change	Karl Hug, directeur adjoint
Direction des placements de devises	Markus Zimmerli, directeur adjoint
Division de l'informatique et des autres services	Christian Vital, directeur
Direction des autres services	Daniel Wettstein, directeur adjoint
Portefeuille	Beat Spahni, sous-directeur
Trafic des paiements	Walter Gautschi, sous-directeur
Caisse	Roland-Michel Chappuis, sous-directeur
Correspondance	Markus Steiner, sous-directeur
Comptabilité	Werner Bolliger, sous-directeur
Direction de l'informatique	Rudolf Hug, directeur
Etat-major	Raymond Bloch, sous-directeur
Applications bancaires	François Ryffel, sous-directeur
Applications statistiques	Jürg Ziegler, directeur adjoint
Bureautique	Peter Bornhauser, sous-directeur
Systèmes d'exploitation	Jules Troxler, sous-directeur
Centre de calcul Zurich	Peter Künzli, sous-directeur
Centre de calcul Berne	Bruno Beyeler, sous-directeur

Succursales	Aarau	Heinz Alber, directeur
	Bâle	Anton Föllmi, directeur
	Genève	Yves Lieber, directeur
	Lausanne	François Ganière, directeur
	Lucerne	Max Galliker, directeur
	Lugano	Cesare Gaggini, directeur
	Neuchâtel	Jean-Pierre Borel, directeur
	Saint-Gall	Jean-Pierre Jetzer, directeur

Agences Les agences de la Banque nationale suisse sont gérées par d'autres établissements, principalement des banques cantonales, dans les localités suivantes:

- Altdorf
- Appenzell
- Bellinzone
- Bienne
- Coire
- Delémont
- Fribourg
- Glaris
- Liestal
- Sarnen
- Schaffhouse
- Schwyz
- Sion
- Soleure
- Stans
- Thoune
- Weinfelden
- Zoug

4 Publications

Le rapport de gestion est publié chaque année en avril et rend compte des activités de la Banque nationale. Il contient un bref commentaire sur l'évolution de l'économie mondiale et de la conjoncture en Suisse, une description de la politique monétaire et des autres activités de la Banque nationale ainsi que les comptes annuels. Le rapport de gestion pour 1996 paraît en langues française, allemande, italienne et anglaise.

Rapport de gestion

Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031/312 02 11, fax 031/312 19 53
Publication gratuite

«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux statistiques détaillés, ainsi qu'un commentaire, sur l'évolution du secteur bancaire suisse. Il se fonde avant tout sur les données fournies par les banques et paraît chaque année, au cours de l'été, en langues française et allemande.

Les banques suisses

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01/928 56 16, fax 01/928 55 20
Prix: fr. 20.-¹

«La balance suisse des paiements» commente l'évolution des transactions économiques entre la Suisse et l'étranger. Annexée au Bulletin mensuel, elle paraît une fois par an en langues française et allemande.

La balance suisse des paiements

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01/631 32 84, fax 01/631 39 11
Publication gratuite

Le bulletin trimestriel «Monnaie et conjoncture» comprend le rapport sur la situation économique et monétaire (en français et en allemand) que la Direction générale remet chaque trimestre au Conseil de banque, des textes scientifiques et des exposés (en version originale) de collaborateurs de la Banque nationale, mais aussi une chronique monétaire. En outre, tous les textes sont résumés en français, allemand, italien et anglais au début de la publication.

Monnaie et conjoncture

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01/928 56 16, fax 01/928 55 20
Prix: fr. 25.-¹ par an (étranger: fr. 30.-), pour les abonnés au Bulletin mensuel: fr. 15.-¹ (étranger: fr. 20.-)

1 TVA comprise (2%)

Bulletin mensuel	Le Bulletin mensuel commente brièvement (en français et en allemand) la politique de l'institut d'émission et l'évolution des marchés de l'argent, des capitaux et des changes. Des graphiques et tableaux présentent les principales données économiques suisses et étrangères.
	Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01/928 56 16, fax 01/928 55 20 Prix: fr. 40.- ¹ par an (étranger: fr. 80.-; avec majoration pour les envois par avion)
Supplément de statistique bancaire	Le Supplément de statistique bancaire, qui paraît chaque mois également, contient des données détaillées provenant de la statistique bancaire.
	Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01/928 56 16, fax 01/928 55 20 Publication gratuite (annexée au Bulletin mensuel)
Situation	La situation est un bilan sommaire de la Banque nationale. Elle est publiée, assortie d'un bref commentaire (en français et en allemand), au 10, au 20 et au dernier jour de chaque mois.
	Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031/312 02 11, fax 031/312 19 53 Publication gratuite
Tâches, moyens d'action, organisation	En une trentaine de pages, la brochure «Tâches, moyens d'action, organisation» décrit la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, d'autres tâches importantes de l'institut d'émission ainsi que l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle est disponible en langues française, allemande, italienne et anglaise.
	Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01/631 32 84, fax 01/631 39 11 Publication gratuite

¹ TVA comprise (2%)

Conception
Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

Composition
typolitho ag, Zurich

Impression
Buri Druck AG, Wabern-Berne

ISSN 1421-5500